

Edito

Chers lecteurs,

On célébrera, le 7 mai prochain, à La Flotte, le 60^e anniversaire de la libération de l'île de Ré.

Ce même jour, l'Allemagne capitulait. Huit jours auparavant, le 30 avril 1945, Hitler s'était suicidé dans son bunker de Berlin.

Le 18 avril précédent, la poche de Royan était tombée, le 20 avril, le Médoc était libéré, le 30 avril, c'était au tour de l'île d'Oléron. Au prix, en tout, de 570 morts, côté français, et 1 550 Allemands. Pourquoi de tels combats alors que l'Allemagne s'effondrait sous les bombardements alliés ?

Le général de Gaulle voulait montrer aux yeux du monde que l'armée française était reconstituée et capable de bouger, elle-même, hors des quelques parcelles de territoire non libéré, les Allemands qui avaient tenu la France sous leur joug pendant près de cinq ans.

Le général Leclerc n'était pas d'accord. Il estimait que les poches tomberaient comme des fruits mûrs. Engagé dans la campagne d'Allemagne, il avait dû, malgré tout, rapatrier des éléments de sa fameuse 2^e DB pour renforcer les troupes françaises qui campaient devant les forteresses allemandes.

Le haut commandement français n'avait pas décidé d'attaquer l'île de Ré, seule. Quant à prendre La Rochelle et sa base sous-marine pratiquement inexpugnable, ce n'était pas une mince affaire et les affrontements auraient été encore plus meurtriers qu'à Royan ou dans le Médoc.

Heureusement, un officier français, le capitaine de frégate Meyer et l'amiral allemand Schirlitz, commandant La Rochelle, négociaient depuis des mois et l'on sait que les Allemands se rendirent sans combattre le surlendemain de la capitulation allemande. La guerre était vraiment finie. L'île de Ré intacte.

Claude Fouchier

Il y a 60 ans, la libération de l'île de Ré

Le 9 mai 1945, des troupes du 4^e Zouaves débarquent, lors de la "deuxième libération" de l'île.



Les budgets des communes

Communauté de communes

Baisse de la taxe sur les ordures ménagères

La Flotte

Deux immeubles préemptés

■ **RIVEDOUX** - La commune joue la carte des Jeux olympiques en 2012 et espère, si Paris et La Rochelle sont choisis, agrandir le port.



■ **FAUNE** - Les hirondelles, "messagères du printemps", sont de plus en plus menacées. L'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique, familières de l'île, ont perdu respectivement 84% et 36% de leurs effectifs.



Fabrice Cahiez / LPO

les grenettes



île de
Ré

invitation à la détente



A l'ombre des pins,
et seulement 200 m de la mer
le Domaine Hôtelier "Les Grenettes"
est une adresse qui sait associer
gastronomie à la douceur de vivre.

Hôtel - Restaurant ouvert toute l'année

**Salons pour
Séminaires - Banquets - Mariages...**

Chalets pour familles éprises de liberté.



Route du Bois-Plage - 17740 Sainte-Marie-de-Ré
Tél. 05 46 30 22 47 - Fax 05 46 30 24 64
www.hotel-les-grenettes.com
Courriel : hotelier@club-internet.fr



Les deux libérations de l'île de Ré

Le 7 mai 1945, un commando franco-américain débarquait à La Flotte, deux jours avant la libération officielle de l'île, et était contraint de réembarquer le lendemain !

Début mai 1945, alors que les combats de la Seconde Guerre mondiale s'achevaient partout en Europe, une partie notable de la Charente-Maritime était encore aux mains de l'occupant. La poche de Royan était tombée le 18 avril après deux bombardements meurtriers et de durs combats, l'île d'Oléron à son tour avait été libérée par l'opération «Jupiter» le 1^{er} mai. La poche de La Rochelle, qui s'étendait en arc de cercle sur le continent de Marans au sud de Châtelaillon et comprenait la totalité de l'île de Ré, résistait toujours, malgré un moral allemand qui s'effiloçait au fil des mois. Les quelque 15 000 occupants, bien armés, faisaient face à environ 16 000 hommes, pour l'essentiel des FFI et des FTP dotés d'un équipement souvent hétéroclite et renforcés par quelques troupes régulières, spahis, zouaves et dragons.

En octobre 1944, des contacts étaient noués entre l'amiral Schirlitz, commandant de la forteresse de La Rochelle, et le capitaine de frégate Meyer – tous deux soucieux d'éviter la destruction de la ville et les combats inutiles – pour figer les lignes de front de part et d'autre d'un no man's land.

L'île de Ré était alors occupée par 2 200 hommes, des marins, de l'infanterie de forteresse, une compagnie italienne ainsi que des artilleurs, qui servaient les nombreuses batteries de l'île, et qui composaient près des deux tiers de l'effectif. Le 7 mai, le jour de la capitulation allemande à Reims, des négociations sur la reddition des troupes allemandes étaient en cours. Un accord était intervenu le 5 mai entre Meyer et Schirlitz, ce dernier prenant l'engagement de rendre la forteresse intacte lors de la capitulation, malgré les ordres formels de destruction du haut commandement de la Wehrmacht, à condition que les troupes françaises n'es-



Le 9 mai 1945, des troupes du 4^e Zouaves débarquent.

saient pas de pénétrer auparavant dans la poche.

Une certaine confusion...

Ce n'est qu'à partir du 8 mai que les troupes françaises pourront entrer dans la ville de La Rochelle, et Schirlitz signera sa reddition à Fouras le matin du 9 mai. C'est dans ce contexte marqué par une certaine confusion – l'historien rochelais Robert Kalbach évoque une photo du commissariat de police de La Rochelle, place de Verdun, qui arborait un étendard à croix gammée au balcon du premier étage et un drapeau français au second – qu'un commando franco-américain en provenance de L'Aiguillon, sur la côte vendéenne,

débarque à La Flotte dans l'après-midi du 7 mai. L'Aiguillon était le siège d'une antenne de l'OSS (Office of Strategic Services) service de renseignement américain ancêtre de la CIA, dirigée par le colonel Schumaker, qui était en liaison avec les résistants de l'île. Dès l'annonce par la radio de la reddition allemande, il embarque sur le chalutier vendéen *Voie Mon Cœur*.

Sa petite troupe, forte de 24 hommes dont 6 FFI, débarque à 17 h 45 à La Flotte, accueillie avec enthousiasme par la population qui pavoise. Les dirigeants du commando se rendent à La Couarde, siège du commandement allemand de l'île, où le capitaine Oskar Günther leur déclare qu'il ne rendra l'île qu'au moment de la reddition de la poche. Dans la soirée, les autorités françaises sont informées de l'équipée. «Le général de Larminat était fou de rage, dit Robert Kalbach, et a intimé à Meyer : Vous me bloquez ça, faites pas le con !» Le commandant Meyer signe aussitôt un ordre comminatoire qui ne parviendra à ses destinataires que le lendemain matin.

«La poursuite de l'opération sera considérée comme un acte de rébellion ouverte, écrit Meyer, le commando a le choix entre rembarquer immédiatement, se rendre à la Résistance de La Rochelle, ou être considéré comme rebelle au commandement allié.» Le commando reprend donc la mer le matin du 8 mai. La libération «officielle» n'interviendra que le 9 mai à 13 h 30 quand une compagnie de zouaves, à bord du bac *Les Deux rives*, débarque quai Georges-Clemenceau à Saint-Martin-de-Ré, accueillie par le chef de la Résistance sur l'île, le Flottais Fernand Couillaud, alias Commandant Marc. Cette fois, le Kapitän zur See Günther ne se fait pas prier pour signer la reddition de ses troupes.

Loup de mer, acteur de la libération



Le 8 mai à La Rochelle. Loup de Mer (au centre), en compagnie de membres du commando Schumaker

Quand le commando Schumaker débarque à La Flotte, dans l'après-midi du 7 mai 1945, Maurice Martineau, «Loup de mer» dans la Résistance, est sur le quai. Aujourd'hui retiré à La Couarde, Loup de mer est alors âgé de 22 ans et vient de vivre deux années passablement mouvementées. «Je faisais partie de la Résistance depuis 1941, se souvient-il, et j'étais chargé de transmettre à Paris le courrier du réseau Alliance et du réseau du colonel Rémy. Comme j'étais matrepreneur, je glissais les documents sous le



Maurice Martineau, avec son calot de l'American Legion.

poisson, dans les caisses.» En juin 1943, c'est l'arrestation par les gendarmes français qui le remettent aux autorités allemandes. «Heureusement, dit-il, ça n'avait rien à voir avec mes activités, c'était tout simplement parce que j'étais réfractaire au STO.»

Le jeune homme est envoyé en Allemagne. A peine arrivé en gare de Stuttgart, il s'évade à la faveur d'un bombardement, et parvient à rentrer en France. «Le réseau Alliance avait été complètement décapité. Un des adjoints de Marie-Madeleine Fourcade, m'a fait partir en Angleterre, fin 43. Là, j'ai pris du service dans un camp d'entraînement

américain où j'ai reçu une formation de parachutiste et d'opérateur radio.»

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, le Rétais est un des rares Français à être parachutés en Normandie au sein des troupes américaines. «J'ai fait toute la campagne de Normandie, le général Bradley m'a décoré de l'étoile d'argent américaine, la Silver Star. J'étais dans les commandos, dans les services de renseignements américains. Début 45, on m'a envoyé sur l'île coordonner le service de renseignements, j'ai fait plusieurs passages depuis L'Aiguillon avec les frères Chaigne. J'étais sur l'île et j'ai obtenu la reddition des troupes allemandes de La Flotte avant que le commando n'arrive. On était les premiers dans l'île, en uniforme. Quand le commando a débarqué, à La Flotte, avec un bateau de pêche, ils étaient une vingtaine, une dizaine d'Américains, des Espagnols, des Mexicains. La Kommandantur de l'île était à La Couarde et j'avais demandé que les Allemands nous fournissent des véhicules. Nous sommes allés à La Couarde avec des chauffeurs allemands. Là, un accord a été signé pour que les troupes allemandes soient consignées en attendant le débarquement du gros des troupes. Puis nous sommes repartis à La Flotte et le lendemain matin, de bonne heure, nous avons vu arriver un marin et deux gendarmes français... Soit disant qu'on avait contrevenu aux consignés, mais c'était pas nous, c'était ceux qui avaient accompagné les Américains. Ils ont embarqué, et nous, nous sommes repartis à La Pallice par le bac. Quand les troupes françaises sont entrées à La Rochelle, nous étions déjà en place. La libération de l'île de Ré, il y en a eu deux !»

UN BATEAU DE PÊCHE POUR PASSER LES RÉSISTANTS ET LEUR MATÉRIEL



Quelques jours après la Libération, André Chaigne, au premier plan, sur son bateau L'Horizon en compagnie d'officiers français.

André Chaigne, pêcheur retraité de Rivedoux, avait lui aussi 22 ans en 1945. A plusieurs reprises, il a transporté des résistants et leur matériel à bord du bateau de pêche familial, L'Horizon, entre la côte vendéenne et l'île de Ré. «On était en pêche, du côté de L'Aiguillon, on a vu un bateau qui se ramenait, avec un gars qui était habillé en militaire, il était dans l'armée américaine. Notre bateau, c'était L'Horizon. L'autre bateau, c'était aussi un bateau de pêche, que je ne connaissais pas. Il nous a dit : il faut ramener Loup de mer dans l'île de Ré avec un poste émetteur. On s'est regardé, avec mon frère, et on a accepté. On a embarqué Loup de mer avec son poste émetteur, et des lettres, beaucoup de lettres. Je me rappelle, parce que c'est moi qui l'ai débarqué, on était dans le canot et on a accosté le long du quai nord, à Rivedoux. On est monté sans faire de bruit, parce que les Allemands qui avaient un poste de garde à côté de l'hôtel faisaient des patrouilles. Ils avaient mis des chicanes partout. Je me suis faufilé et je suis allé déposer le poste émetteur dans une porte cochère, rue du Port, presque en face de chez mes beaux-parents. Je suis revenu au bateau, et là on a fait du bruit, pour bien faire voir qu'on débarquait.»



Un ouvrage abondamment illustré sur l'occupation, la résistance et la libération en Charente-Maritime et en Vendée. A noter une étude fouillée sur la flotte sous-marine allemande qui opérait à partir de La Pallice, et un compte-rendu minutieux du siège de la poche de La Rochelle. Charente-Maritime Vendée 1939-1945, par Eric Brothé, Alain Chazette et Fabien Rebérac, éditions Patrimoines et Média

A l'occasion du 60^e anniversaire de la libération de la poche de La Rochelle, cet ouvrage revient sur les huit mois de siège et raconte comment, au contraire de Royan, la ville ne fut ni détruite ni prise d'assaut par les forces alliées.

Le commandant Meyer, côté français, et l'amiral Schirlitz, côté allemand, ont, dès octobre 1940, passé un accord secret qui

Meyer et Schirlitz, les meilleurs ennemis, par Robert Kalbach et Olivier Lebleu, Geste Editions.

Robert Kalbach, universitaire et ancien adjoint au maire de La Rochelle, a été conseiller culturel auprès des ambassades de France à Berlin et à Vienne. Olivier Lebleu est écrivain et scénariste.



Sur cette photo, extraite du livre Meyer et Schirlitz, les meilleurs ennemis, on reconnaît Jean Gabin, le second maître Moncorgé de son vrai nom, avec son équipage devant leur tank de la 2^e DB du général Leclerc, sur le front de La Rochelle en avril 1945.



gelait les positions de part et d'autre du no man's land.

Meyer confronté à des supérieurs désireux de libérer la ville les armes à la main, Schirlitz en contradiction formelle avec les ordres du haut commandement allemand qui prescrivait la destruction des installations portuaires en cas d'attaque, ont réussi à éviter tout débordement et à maintenir la ville intacte jusqu'au dernier jour.

Une période difficile, au cours de laquelle les deux hommes, marins de tradition, ont développé une estime réciproque.



«**M**onsieur le Commandant, j'ai donné des ordres afin que tout le personnel que je quitte vous obéisse comme à moi-même.» Par cette phrase, l'amiral Schirlitz prend congé, le 8 mai 1945, du commandant Meyer qui vient de recevoir la capitulation de la garnison allemande de La Rochelle. Ils ne se reverront jamais. Le contre-amiral Meyer (1899-1978) a fait le récit de ses dix mois de négociations serrées avec l'amiral Schirlitz pour le convaincre de se rendre avec ses hommes sans faire sauter les installations portuaires de La Pallice. Le livre, qui avait paru chez Robert Laffont, en 1966, est aujourd'hui introuvable. Il a fait l'objet d'une réédition par les proches de l'amiral en 1998 (sans mention d'éditeur, imprimeur : Finet à Compiègne) avec en couverture une photo des tours de La Rochelle.

Dans ce dernier ouvrage, est reproduite la lettre de Schirlitz à Meyer qui lui avait envoyé son ouvrage et dont nous citons la fin : «*Nous fûmes des adversaires. La situation l'exigeait. Mais, aussi extraordinaire qu'il paraisse, nous savions pouvoir nous fier l'un à l'autre parce que nos rapports étaient empreints d'une franchise totale, ce qui va de soi entre marins de bonne trempe.*»

L'amiral Meyer, commandeur de la Légion d'honneur, a été fait citoyen d'honneur des villes de Rochefort et La Rochelle et a été maire de Royan de 1959 à 1965.

LA FLOTTE SE SOUVIENT

La Flotte célébrera le samedi 7 mai prochain le 60^e anniversaire du débarquement du commando Schumaker.

Au programme des festivités, à partir de 17h, défilé des troupes, fanfares en tête, devant la mairie, cours Félix-Faure, rues Château-des-Mauléon, du Marché, Charles-Biret, du Rivage. Le cortège marquera une halte devant l'immeuble du 7, rue Jean Henry-Laine où Maurice Martineau avait installé son poste émetteur, après le traditionnel dépôt de gerbes au monument aux morts, les chorales de l'île de Ré interpréteront la Mar-seillaise et le Chant des partisans.

En soirée, retraite aux flambeaux, bal et feu d'artifice. «C'est vrai que cette double libération de l'île, c'est un peu un clin d'œil, mais c'est aussi un moment important, dit Léon Gendre, parce qu'il y a encore des survivants. Ces gens ont obtenu la reddition des Allemands qui occupaient la commune depuis 5 ans, avant d'être sommés par le général de Larminat de rembarquer, car il entendait être le seul à recevoir cette reddition. J'étais enfant, mais cette affaire, je m'en souviens parfaitement. Quand on est enfant, la guerre, on s'en souvient.»

Budget de la CdC : les taux augmentent

Le projet de la piscine communautaire entraîne un doublement des investissements de la Communauté de communes pour 2005.

Face à la baisse de la contribution de l'Etat, les élus de la Communauté de communes ont décidé d'augmenter les taux d'imposition de 50%. La dotation de péréquation des groupements de communes, qui représente la contribution de l'Etat aux finances de la CdC, enregistre en effet une baisse de 12% pour passer de 744 722 euros à 654 565 euros. «Une baisse de 90 000 euros, c'est une somme», estime Léon Gendre, le président de la CdC. Les taux d'imposition communautaires passent ainsi pour 2005 de 1,34% à 2,01% pour la taxe d'habitation, de 2,44% à 3,66% pour la taxe sur le foncier bâti, de 6,12% à 9,18% pour la taxe sur le foncier non bâti, et de 2% à 3% pour la taxe professionnelle. Ce qui se traduira par une hausse du produit des taxes de 56%, de 1 440 314 euros à 2 215 945 euros. «Mais l'an prochain, nous devrions avoir une dotation plus importante, remarque Léon Gendre. Car les choses sont ainsi faites que si on augmente les taux d'imposition la dotation augmente. L'Etat estime en effet que si nous demandons un effort supplémentaire aux contribuables, il doit nous aider davantage.» Si en matière de fonctionnement, le budget 2005 de la Communauté de communes enregistre une hausse modérée, de 4 669 044 € à 5 019 168 €, les investissements doublent par rapport à 2004, passant de 6 231 615 € à 13 394 4713 €. A l'origine de cette hausse spectaculaire, le

projet de piscine communautaire qui doit être construite d'ici 2007 à Saint-Martin-de-Ré, inscrit pour 6 675 030 euros dans le budget. Une dépense qui sera couverte par un emprunt de 6 203 803 euros.

Un emprunt encore virtuel

Léon Gendre tempère l'impact réel de cette décision sur les finances de la CdC : «Nous avons effectivement voté cet emprunt de 6,2 millions, mais il ne sera certainement pas réalisé cette année. Et de toute façon le montant effectif que nous emprunterons sera bien moindre. Il faudra en retrancher les subventions que nous sommes sûrs d'obtenir, ne serait-ce que parce que la piscine est inscrite au contrat de pays avec l'Etat et le sera aussi au contrat de territoire avec la région. Il y aura aussi une part d'autofinancement, et nous n'aurons en fait recours à l'emprunt que pour le solde. Pour l'instant, c'est encore un emprunt virtuel.»

Autre gros investissement du budget 2005, la construction du futur siège de la Communauté de communes, dans l'ancien hôpital de Saint-Martin-de-Ré, qui représente une dépense de 2 405 905 €.

Les autres opérations notables sont l'achèvement des travaux de dragage du Fier

LE DÉSACCORD DE LOIX

Budget et hausse des taux ont été votés à l'unanimité à l'exception des deux représentants de la commune de Loix pour qui «la hausse des taux d'imposition est une décision lourde de conséquences et qui engage l'avenir».

A l'origine de ce désaccord, le projet de piscine communautaire. Les deux élus dissidents soulignent que «la construction de la piscine est l'équivalent du budget annuel de la CdC», et refusent de soutenir ce projet «aventureux» dont ils estiment que «ni les financements ni les subventions ne sont assurés, et que les coûts de fonctionnement ne sont pas étudiés et a fortiori maîtrisés», un projet dont ils ajoutent qu'il «bloquera les finances et les possibilités financières et donc l'avenir de la communauté de communes. L'île de Ré peut-elle se permettre ce luxe ?», concluent les élus de la commune dirigée par Lionel Quillet, opposant résolu à la construction de cette piscine.

d'Ars, pour 333 959 €, les aménagements de pistes cyclables pour 155 014 €, et le centre multi-accueil intercommunal pour la petite enfance du canton Nord à Saint-Clément-des-Baleines, pour 135 165 €.

Ile de Ré - Pratiques

Services de garde

Médecins : faire le 15

Pharmaciens : faire le 15 ou le 17

Communauté de communes de l'île de Ré

5, rue Blanche

17580 Le Bois-Plage-en-Ré

Tél. 05 46 09 00 97

Internet : <http://www.cc-iledere.fr>

Pont

Direction d'exploitation des ponts

Avenue de la Repentie

17000 La Rochelle

Tél. 05 46 00 51 10

Transports

Ré Bus

Tél. 05 46 09 20 15

Sommaire

Histoire Ile de Ré	pages 3-5	Les deux libérations de l'île de Ré
Rivedoux-Plage	page 6	Budget de la CdC : les taux augmentent
Sainte-Marie-de-Ré	page 7	Valoriser les déchets
La Flotte	page 8	Rivedoux pense à 2012
Le Bois-Plage-en-Ré	page 9	«Le budget reflète notre vitalité»
Saint-Martin-de-Ré	page 10	Une pause dans les investissements
La Couarde-sur-Mer	page 11	La restauration intérieure de l'église
Loix	page 12	Les taux en hausse de 10%
Ars-en-Ré	page 13	Deux immeubles préemptés
St-Clément-des-Baleines	page 14	Budget 2005 : voirie et petite enfance
Les Portes-en-Ré	page 15	Du cousu main...
Faune	page 16	La moitié des investissements pour le musée
Courrier des lecteurs	page 17	Budget 2005 : la fiscalité reste stable
Services	page 18	Création d'une zone artisanale
Marées-Météo	page 19	900 000 euros pour le centre-bourg
	page 20	590 000 euros pour un hectare
	page 21	Incertitudes sur l'avenir du camping
	page 22	Financer la zone artisanale
	page 23	Les hirondelles messagères du printemps
	page 25	Petites annonces
	page 26	

Valoriser les déchets

Le centre de stockage des déchets inertes des Hauts de Turpine va devenir une plate-forme de valorisation.



Le point culminant de l'île de Ré : une montagne de déchets.

Le centre de stockage des matériaux inertes des Hauts de Turpine va trouver une nouvelle vocation pour devenir une plate-forme de valorisation des déchets. «Chaque année, 31 000 tonnes de déchets arrivent aux Hauts de Turpine, dit Jean-Paul Héraudeau, vice-président de la CdC. Tout cela vient des chantiers de travaux publics, des creusements de piscines, des chantiers d'assainissement. Au fil des années, dans ce qui était à l'origine une carrière, s'est constituée une colline de 20 mètres de haut. C'est devenu le point culminant de l'île.» Au total, 120 000 tonnes de déchets sont entassées sur les 77 000 m² du site. Tout cela va changer. «En 2004, poursuit l'élú, nous avons fait un essai de valorisation d'une dizaine de milliers de tonnes que nous avons utilisées avec succès pour la réalisation d'une piste cyclable à La Flotte. Le matériau nous est revenu à 3,8 euros la tonne alors que si nous l'avions fait venir de l'extérieur, elle nous aurait coûté 18,5 € la tonne.» La CdC a passé un marché avec une entreprise spécialisée pour traiter l'ensemble des déchets acheminés sur le site, qui seront triés, criblés et concassés de façon à en faire des granulats qui seront réutilisés sur les chantiers de l'île et pourront être vendus aux collectivités locales comme aux particuliers. «En plus de traiter les 31 000 tonnes annuelles, le

marché prévoit d'éliminer la montagne de déchets en quatre ans. Après quoi nous pourrions réhabiliter le site. Et c'est un projet qui pourra s'inscrire dans les programmes européens de développement durable et donc bénéficier de financements.»

BAISSE DE LA TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le budget annexe des ordures ménagères est un des plus gros postes de dépenses de la Communauté de communes, avec 5 338 781 € pour le fonctionnement et 1 331 839 € d'investissements. 90% du fonctionnement, soit 4 764 898 €, vont au contrat de prestation de services avec les entreprises chargées de la collecte et du traitement des déchets. Pour les investissements, 350 000 € sont consacrés à la nouvelle déchèterie de Loix, qui devrait entrer en service cet été, 265 000 € vont à l'équipement de l'île en colonnes enterrées qui remplaceront les conteneurs à déchets et 294 134 € sont destinés au centre de transfert des déchets de La Couarde.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse pour la seconde année consécutive et passe de 16,20% en 2004 à 15,53%, soit une baisse de 4,13%, pour un produit attendu de 3 893 619 €.

LA MALINE

LA COUARDE
TÉL. 05 46 29 93 53
www.ardc-lamaline.net

MUSIQUE CLASSIQUE

L'Ensemble vocal **Harmonia Voce**, avec plus de 120 choristes, et son orchestre symphonique **Amadeus Pro Musica** interprètent la *Messa di Gloria e Credo*, de Gaetano Donizetti, et la *Symphonie n° 5* pour orchestre de Franz Schubert.

Samedi 7 mai à 21h

CABARET CHANSONS

Le **Petit Bal Perdu** L'Yonne en scène fait revivre le cabaret d'après-guerre avec toute la poésie et l'humour des chansons de Bourvil.

Jeudi 19 mai à 21h

THÉÂTRE

Exercice de style

Le classique de Raymond Queneau adapté par Michel Abecassis et le Théâtre de L'Eveil.

Vendredi 27 mai à 21h

CHANSONS

Maxime Le Forestier

Pour son second passage à La Maline, Maxime Le Forestier poursuit son hommage à Georges Brassens.

Samedi 28 mai à 21h

MUSIQUES ACTUELLES

Largo / Prisca

Les créations sonores de Largo, un duo emmené par la comédienne et chanteuse Babette Moinier et par le polyinstrumentiste Moanaatea Tepearii, et le groupe toulousain Prisca, un représentant de la nouvelle scène française qui regarde du côté des Têtes Raides ou de la Tordue.

Vendredi 3 juin à 21h

EXPOSITIONS

Kilims

Des kilims, tissages des vallées de l'Himalaya, mais aussi des textiles ouzbeks, turkmènes, kirghizes, en provenance des routes de la soie.

Jusqu'au 29 mai

Olivier Suire-Verley

Le peintre rétais de retour de sa résidence à Asilah au Maroc.

Du 10 juin au 10 juillet

L'ISF CONTESTÉ

L'Adhir, association de défense des habitants de l'île de Ré, et sa présidente Valérie Constancin ferraillent depuis deux mois contre l'application de l'impôt sur la fortune sur l'île. «500 Rétais sont assujettis à l'ISF», estime Valérie Constancin, gérante du restaurant le Perroquet noir à Saint-Martin-de-Ré et ancienne conseillère municipale à Sainte-Marie, dont l'association compte 160 adhérents. «Ces gens sont majoritairement des propriétaires viticoles ou agricoles qui ont des terres familiales et qui, avec la pression foncière qui s'exerce aujourd'hui sur l'île, deviennent redevables de l'ISF». Valérie Constancin pointe du doigt ce qu'elle estime être une injustice. «Ici, un terrain constructible de 1 000 m² ou une maison de 90 m² peuvent donner lieu à l'assujettissement à l'ISF, alors qu'une propriété identique en Lozère ou en région parisienne sont épargnées. Il y a là une inégalité devant l'impôt. C'est d'autant plus choquant qu'on a affaire à des gens qui souvent ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu.»

La présidente de l'Adhir, qui a saisi les élus locaux, demande qu'une discussion législative s'ouvre sur l'ISF et sur ses modalités d'application. Interrogé à ce propos le mois dernier, Jean Pierre Raffarin, qui connaît bien l'île de Ré, a reconnu l'existence d'un «problème», mais a souligné que d'autres régions françaises, comme la Haute-Savoie, où il passe ses vacances, connaissent aussi ce phénomène. Il n'est en tout cas pas question, a-t-il laissé entendre, de toucher à l'ISF.

AMANDINE ET CHEICK ENFIN MARIÉS

Cheick Cissoko a enfin pu épouser Amandine. Le jeune Malien avait été expulsé vers Bamako après avoir été interpellé par les gendarmes le matin même de son mariage, le 29 janvier dernier, à Saint-Martin-de-Ré. L'arrêt d'expulsion, signé par le préfet de Charente-Maritime, sanctionnait la situation irrégulière du jeune homme, entré en France en 2002 comme étudiant et qui n'avait jamais fait prolonger son titre de séjour. Qu'à cela ne tienne, Amandine a rejoint son promis au Mali et le mariage a été célébré à Bamako début mars. Il reste maintenant aux jeunes époux à faire transcrire leur union en droit français pour que Cheick puisse rentrer à Saint Martin. Ce qui ne semble pas aller de soi, les autorités françaises ne manifestant guère d'empressement à traiter le dossier.



La carte olympique pourrait favoriser l'extension du port de plaisance.

Rivedoux pense à 2012

La commune suit attentivement le dossier de candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2012.

«Si Paris est choisi, dit le maire André Prandi, La Rochelle accueillera les épreuves de voile. Pour l'île de Ré, et plus particulièrement pour Rivedoux, à l'entrée de l'île, il y a une carte à jouer.» D'abord en matière d'hébergement : spectateurs, accompagnateurs ou journalistes auront besoin de se loger, et les propriétaires de locations de vacances réfléchissent déjà aux opportunités qui pourraient se présenter. «D'ailleurs, dit le maire, il y a déjà des agences immobilières qui commencent à prospecter.» En 2012, la base nautique sera opérationnelle, et le parti pris d'accessibilité aux handicapés qui a été choisi pourrait être aussi un atout pour les jeux paralympiques qui suivront les

JO. La carte olympique pourrait aussi favoriser le projet d'extension du port de plaisance. «Aujourd'hui, nous avons 35 anneaux dans le port, et nous souhaitons l'agrandir pour être en mesure d'accueillir 100 à 150 unités. Nous souhaitons aussi pouvoir mouiller des corps morts, face à la plage sud comme côté plage nord. En été, il y a des dizaines de navires qui mouillent ici de façon "sauvage", et nous voudrions pouvoir organiser tout cela.»

Tous ces projets pourraient connaître un coup de fouet si les Jeux viennent à La Rochelle. «Les contraintes administratives qui freinent ce type de réalisation sont en général assouplies à l'occasion d'événements comme les JO, dit André Prandi, et les financements et les subventions sont aussi plus faciles à décrocher !»

CONTRE L'IMMERSION DES DÉCHETS DE DRAGAGE

Le conseil municipal de Rivedoux a émis un avis défavorable à l'immersion des déchets issus du dragage du port de plaisance de La Rochelle sur le site du Lavardin, au large de la pointe de Chauveau. «La zone d'immersion n'est éloignée que de deux milles marins, soit 3 700 m de la plus proche zone conchylicole et d'un mille de plateau du Chauveau, dit André Prandi. Déjà en 2002, lors de l'immersion de produits de dragage du port de Rivedoux et de l'apportement de Sablanceaux dans le coureau de La Pallice, nous avons émis un avis défavorable. Nous sommes cons-

ciants que cela ne changera rien, mais nous voulons marquer notre réprobation.» Les élus de Rivedoux pointent le fait qu'il n'y a guère de suivi ni de modèle scientifique, ce qui laisse des incertitudes sur la dispersion des boues, qui contiennent bon nombre de déchets polluants, sinon toxiques : produits chimiques variés, huiles, pétrole, déchets de peinture. «La zone de rejet est située à proximité d'une zone ostréicole qui est primordiale pour l'économie locale, et nous n'avons aucune certitude sur les conséquences éventuelles vis-à-vis de la faune et de la flore.»

«Le budget reflète notre vitalité»

Les travaux de voirie et la salle des fêtes représentent la majeure partie des investissements de la commune pour 2005.

Le budget de Rivedoux pour 2005 se monte à 1 198 315 € pour le fonctionnement et à 2 761 624 € pour ce qui est des investissements. «*C'est un budget conséquent, qui montre que le village a une vitalité certaine*», commente André Prandi.

Les taux d'imposition enregistrent une augmentation de 2,79% pour suivre l'inflation. La taxe d'habitation passe ainsi de 10,08% à 10,36%, la taxe sur le foncier bâti de 19,28% à 19,82%, la taxe sur le foncier non bâti de 47,59% à 48,92%, et la taxe professionnelle de 8,41% à 8,65%. Le tout pour un produit attendu de 838 375 euros, ce qui représente 70% des dépenses de fonctionnement.

Pour l'anecdote, le budget de la commune enregistre le retour surprise d'une somme de 126 000 € qui était bloquée depuis 1981. «*Ce sont les services fiscaux qui nous ont informés de l'existence de cette somme, qui était bloquée depuis 1981, et dont personne parmi les élus ne connaissait l'existence*, explique André Prandi. *Il s'agissait d'une provision pour un litige dont le risque n'existe plus. Nous étions riches, et nous ne le savions pas !*»

Au chapitre des investissements, les grosses dépenses sont représentées par la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes, avec 414 981 €. 543 932 € vont à la voirie communale, avec notamment l'aménagement du parking de la salle des fêtes, du parking du Moulin, et la réfection de bordures de trottoirs. La participation à l'éclairage public sur le port et l'achat de terrains pour alignement le long de la RD émarginent au budget pour 416 541 euros. «*Lors des opérations d'alignement, soupire le maire, même si nous achetons des parcelles de quelques mètres carrés, nous les payons au prix fort.*» La construction d'une

classe maternelle dans le groupe scolaire est chiffrée à 173 840 euros et 161 273 euros sont provisionnés pour lancer la procédure d'achat de parcelles destinées à l'extension de la zone artisanale.

De même, une provision de 20 700 euros est inscrite au budget pour les premières procédures administratives dans le dossier d'aménagement de la batterie de Sablanceaux. «*Au final, prévient André Prandi, la facture sera bien entendu infiniment plus lourde.*»

27 858 euros iront à une étude sur l'aménagement de la RD 735 entre le bureau de tabac et le carrefour Charles-de-Gaulle, dans le prolongement des travaux déjà menés dans le quartier du port. «*Il y a 268 mètres de voie à refaire, et comme c'est une route départementale, c'est le Conseil général qui mène l'opération, mais 30% restent à la charge de la commune.*»

Enfin, la commune va engager 133 000 euros dans l'achat de 750 m² de terrains nus destinés à la construction de logements sociaux.

DES HORODATEURS SUR LE PORT

Les travaux du quartier du port devraient être terminés dans la première quinzaine de juin, une fête populaire est d'ailleurs prévue le 18 pour marquer la fin du chantier. Pour les automobilistes, le réaménagement du port se traduira aussi par un changement d'habitudes : trois horodateurs vont être installés, pour la trentaine d'emplacements disponibles le long des quais. «C'est une grande première, et ceux qui veulent nous le reprocher pourront s'en donner à cœur joie, sourit André Prandi, mais c'est un mal nécessaire. Nous voulons encourager les gens à se déplacer à pied ou à vélo dans le bourg, et qu'on ne prenne plus sa voiture, par exemple pour aller chercher son pain, quand on est au camping.» La commune a investi 23 000 € dans les appareils qui seront alimentés à l'énergie solaire, et ne fonctionneront que de juin à septembre, pour être démontés hors saison. La première heure de stationnement sera gratuite, le tarif étant ensuite fixé à un euro de l'heure.



BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le budget annexe du camping s'élève à 287 924 euros TTC en fonctionnement, alors que les investissements se montent à 591 366 euros HT. Ce chiffre s'explique par l'affectation à ce budget de l'emprunt de 450 000 euros contracté pour l'achat des 4,7 hectares de terrains de la redoute sur lesquels le camping est implanté. La recette du camping en 2004 s'est élevée à 335 784 euros TTC.

MAIRIE 05 46 30 21 24

Du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

GENDARMERIE

05 46 09 21 17

POMPIERS 05 46 30 26 27

OFFICE DE TOURISME

05 46 30 22 92

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Le samedi de 9h à 12h

BIBLIOTHÈQUE

05 46 30 18 68

Le mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

LA POSTE

05 46 30 24 53

ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi à partir de 5h 00

A dater du 15 juin lundi mercredi et vendredi à partir de 20h

Tri (sacs jaunes) le jeudi

DÉCHÈTERIE

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Une pause dans les investissements

2005 verra l'achèvement du chantier de la médiathèque.

Les taux d'imposition sont en hausse de 1%.

Le budget 2005 de Sainte-Marie-de-Ré se monte à 2 511 131 € pour le fonctionnement et à 4 643 961 € pour les investissements. Au premier rang de ceux-ci, la poursuite des travaux de la médiathèque, pour 981 000 €, dont 140 000 € consacrés à l'équipement du bâtiment une fois que les travaux seront achevés. 932 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains, dans le cadre de la réalisation de parkings programmés pour 2006, et 517 000 € pour la voirie, afin de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux et de réhabilitation des voies. 65 000 € sont affectés aux travaux de l'église et 1 200 000 € à la première tranche de la construction du poste de relèvement des eaux pluviales de Montamer, un chantier qui débutera en fin d'année et s'étalera sur deux ans. «*Nous sommes dans la continuité de 2004, explique le maire Jacques Boucard. Il s'agit davantage cette année de terminer des*

grosses opérations – comme la médiathèque et l'enfouissement des réseaux – que de lancer des opérations nouvelles. D'ailleurs pour 2006 nous ne prévoyons pas de gros programmes d'investissement.»

Les taux d'imposition pour 2005 augmentent de 1%. La taxe d'habitation est fixée à 9,39%, la taxe sur le foncier bâti à 11,35%, la taxe sur le foncier non bâti à 36,72%, et la taxe professionnelle à 12,45%. «*Nous choisissons de mettre en œuvre un accroissement régulier des taux de 1 ou 2% maximum par an, précise le maire. Ma politique, c'est qu'il faut à tout prix préserver la capacité d'autofinancement de la commune. Dire qu'on n'augmente pas les impôts pendant plusieurs années, c'est démagogique, une commune a besoin de faire des investissements importants en voirie et en équipement. Et c'est aussi le rôle du maire que de se bouger pour trouver des financements.*»

La restauration intérieure de l'église

La troisième tranche de travaux de rénovation de l'église est terminée.



La restauration de l'intérieur de l'église était en voie d'achèvement à la mi-avril, après six mois de travaux. C'est la troisième tranche du chantier de restauration de l'édifice. Une première tranche, en 1999-2000, a été consacrée au dallage et à l'éclairage du clocher et de la nef. En 2004, ce sont toutes les gouttières et les descentes d'eau de pluie, en cuivre, qui ont été changées. Depuis la fin de l'an dernier, il s'agissait de refaire les murs intérieurs, atteints par le salpêtre. «*Ils n'avaient pas été refaits depuis une éternité, précise le maire, il a fallu refaire le crépi, et nous en profitons pour mettre en valeur les pierres de taille.*» La facture de l'opération se monte à 90 000 €, entièrement pris en charge par la commune. «*Seul le clocher est classé, explique Jacques Boucard, et le reste de l'édifice est seulement inscrit à l'inventaire des monuments historiques, nous n'avons donc droit à aucune subvention. Le coût de ces travaux est élevé pour la collectivité, c'est pour cela qu'on les étale sur plusieurs années. Si on faisait le clocher, nous serions largement subventionnés. Heureusement, il est en très bon état.*» Pour autant, la campagne de restauration de l'église est loin d'être terminée. D'ici deux ans, il est en effet prévu de faire une reprise de l'ensemble de

la toiture. «C'est un travail délicat, ajoute le maire, il s'agit d'une toiture à l'ancienne, avec une très belle charpente, où il y a des gouttières dont nous avons souvent beaucoup de mal à repérer l'origine. Il va falloir démonter entièrement la toiture, déposer les tuiles, et rendre étanche à l'aide de papier goudronné collé sur le bois pour empêcher l'apparition de l'humidité.»

Le chantier, qui devra se faire impérativement à la belle saison, représente trois mois de travaux. Il est prévu ensuite de terminer tout l'entourage de l'église en pavés.

Vers le classement en station touristique



Sainte-Marie a introduit une demande de classement en station touristique en 2001. Un label dont l'intérêt n'est pas seulement la reconnaissance officielle de la vocation touristique de la commune. «L'enjeu est d'importance, explique le maire. Nous touchons déjà la taxe de séjour, mais si nous obtenions ce classement, nous percevrions directement la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Aujourd'hui, nous en touchons seulement une partie par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation départemental. En 2004, ce fonds nous a versé 63 000 euros. Si nous avions perçu les droits directement, cela aurait représenté environ 700 000 euros.»

Le dossier a suivi toutes les étapes de la procédure, enquête publique, avis des différentes commissions : «Nous avons eu tous les avis favorables au niveau local, y compris celui du Conseil général. La préfecture a transmis le dossier à Paris, et en février nous avons reçu une demande de renseignements complémentaires du secrétariat d'Etat au Tourisme.»

BUDGET 2005

Les taux en hausse de 10%

La commune souhaite préserver des marges d'autofinancement pour limiter le recours à l'emprunt.

Les taux des quatre taxes levées par la commune de La Flotte augmenteront de 10% cette année. «La santé financière de la commune est excellente, souligne Léon Gendre, et les taux n'ont pas bougé depuis quelques années à La Flotte. L'an dernier nous nous étions engagés à ne pas les augmenter et nous avons tenu parole, mais nous avons annoncé une hausse des taux pour 2005.»

La taxe d'habitation passe donc à 10,56%, la taxe sur le foncier bâti à 15,27%, la taxe sur le foncier non bâti à 35,55%, et la taxe professionnelle à 13,42%. «Nous restons en dessous de la moyenne départementale, poursuit le maire. Sans augmentation, le produit des quatre taxes serait à 1,271 million, nous aurons 1,398 million d'euros, ce qui représentera 40% du total de nos recettes. Si nous pouvons faire des grands travaux, comme nous en avons engagé, sans mettre en péril les finances de la commune, il faut dégager en section de fonctionnement suffisamment d'argent pour investir sans recourir sans cesse à l'emprunt. Mais nous n'augmenterons plus les taux d'ici la fin du mandat.»

Le budget primitif de la commune pour 2005 se monte à 3 532 431 € pour le

fonctionnement et à 5 386 796 € pour les investissements.

Le gros morceau de ces investissements, avec 3 071 047 €, est représenté par le parking du Clos Biret, dont les travaux ont commencé en début d'année. Vient ensuite l'aménagement du quartier de Bel Ebat, avec 394 915 €, les travaux de voirie, avec 321 361 €, et les travaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales, chiffrés à 256 926 €. 198 065 € iront au groupe scolaire et 182 946 € seront consacrés aux opérations d'aménagement du quai de Sénac. «Il s'agit d'un reliquat de travaux, précise le maire, en 2004, nous y avons investi 467 000 euros.»

Enfin 15 000 € seront affectés au réensablement de la plage de l'Arnairault, par l'apport de 1500 m³ de sable, une opération pour laquelle la commune va solliciter une subvention du Département. «Notre capacité d'autofinancement est aujourd'hui de 36% par rapport aux investissements, note le maire. Mais si nous sommes capables d'avoir un autofinancement important, c'est aussi parce que nous allons chercher les subventions là où elles sont.»

183 000 € pour l'aménagement du quai de Sénac.



MAIRIE

05 46 09 60 13

Lundi et jeudi de 10h à 12h. Mardi de 10h à 12h et de 13h 30 à 17h.

Mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h

OFFICE DE TOURISME

05 46 09 60 38

Jusqu'au 8 mai du lundi au samedi de 9h à 13h, le dimanche de 10h à 12h

A partir du 8 mai du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Les jours fériés de 9h à 12h

BIBLIOTHÈQUE

Le lundi de 16h à 18h. Mercredi et samedi de 10h à 12h et de 16h à 18h

GENDARMERIE

05 46 09 21 17

POMPIERS

05 46 09 50 34

POSTE

05 46 09 62 16

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Le samedi de 9h à 12h

PORT

05 46 09 76 66

MARCHÉ COUVERT

Tous les jours

ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi : à partir de 5h
Mercredi : déchets recyclables (sacs jaunes)

DÉCHÈTERIE DES HAUTES TURPINES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

CLOS BIRET :

FIN DE LA PREMIÈRE TRANCHE

La première tranche du parking du Clos Biret s'est achevée à la mi-avril.

Les centaines de pieux de béton qui doivent former l'ossature du futur parking souterrain ont été coulés dans le sol. La seconde phase, le creusement du parking lui-même, débutera après la saison.

D'ici là, le parking actuel, qui a été rouvert au stationnement le 15 avril, fonctionnera normalement.

Deux immeubles préemptés

La commune va utiliser l'outil de la préemption pour lutter contre la spéculation immobilière et pour aménager le quartier du Marché.

Le conseil municipal a décidé de faire jouer le droit de préemption de la commune sur deux ventes d'immeubles. Les deux cas de figure sont très différents. D'une part, il s'agit d'une opération d'aménagement urbain, à l'occasion de la mise en vente d'une maison de ville située dans l'impasse Sainte-Catherine. « Dans une précédente version du POS, cette parcelle faisait partie d'un emplacement réservé, explique le premier adjoint Jean-Paul Héraudeau. L'achat de cette maison nous permettrait de créer une communication entre la Grande Venelle, l'impasse Sainte-Catherine et le marché, afin que les piétons arrivant de la partie ouest de la commune puissent rejoindre le marché. »

Le passage, une fois la maison devenue propriété communale, pourra être réalisé en aménageant un porche dans l'immeuble, ou bien en abattant une partie du bâtiment. Des études seront menées pour choisir la solution la plus appropriée.

La deuxième décision de préemption est de nature plus musclée. Il s'agit d'un artisan maçon, installé depuis une dizaine d'années rue du Peux Baudin, sur la zone artisanale de la Croix Michaud, et qui met en vente ses locaux après avoir déménagé son entreprise et son aire de stockage sur une autre zone artisanale, à Sainte-Marie-de-Ré. Une démarche qui suscite des commentaires virulents du maire de La Flotte. « On passe pour des imbéciles, estime Léon Gendre. Il y a dix ans, ce monsieur a acheté le terrain à la commune, au prix du terrain artisana-

nal, dans une zone d'activité où le cahier des charges stipule qu'il ne doit pas y avoir d'autres activités que commerciales, artisanales ou de services. Or il s'apprête à vendre à un promoteur immobilier qui en fera une maison d'habitation ou une résidence secondaire. Je suis écœuré, ce n'est pas l'île de la tentation, c'est pire ! Tout le monde veut toucher le jackpot tous les matins ! Nous lui avons vendu le terrain au prix de la zone artisanale, et il veut multiplier sa mise par vingt. C'est une malhonnêteté intellectuelle. »

Après avoir préempté, la commune a l'intention de transformer la propriété en hôtel d'entreprises, un équipement qui fait défaut sur le site de la Croix Michaud. La procédure, pour l'une comme pour l'autre affaire, devrait prendre plusieurs mois. La commune doit en effet demander une estimation de la valeur des propriétés aux services fiscaux. Après quoi, s'il n'y a pas accord, l'affaire va devant le juge des expropriations, qui apprécie non seulement le prix mais le bien-fondé de la demande de préemption.

Pour la commune, l'addition sera lourde, plusieurs centaines de milliers d'euros dans chaque cas. « C'est sûr que cela a un coût, mais c'est une décision politique, insiste Léon Gendre, nous sommes là pour moraliser le marché et lutter contre une spéculation effrénée. Mais si un artisan vient acheter, la commune s'efface. » Et Léon Gendre prévient : d'autres dossiers de préemption sont à l'étude.

L'ouverture d'un passage entre l'impasse Sainte-Catherine et la Grande Venelle permettra un meilleur accès piétonnier au marché.



Budget 2005 : voirie et petite enfance

800 000 euros sont consacrés à la première tranche du programme quadriennal de voirie.

Le budget 2005 voté par les élus du Bois-Plage se monte à 3 610 000 € pour le fonctionnement et à 4 776 000 € pour les investissements. La vente de terrains appartenant à la commune a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 2 483 925 €, qui ont été reportés à la section investissement.

Les taux d'imposition enregistrent comme l'an passé une hausse de 5% : la taxe d'habitation passe ainsi de 8,35% à 8,76%, la taxe sur le foncier bâti de 9,24% à 9,70%, la taxe sur le foncier non bâti de 23,64% à 24,81%, et la taxe professionnelle de 10,34% à 10,85%. Le produit des quatre taxes, compte tenu de l'augmentation des bases liée aux nouvelles constructions, est en hausse de 8% à 1 162 135 euros, ce qui représente 32% des recettes de fonctionnement de la commune. Au chapitre des investissements, le gros morceau est représenté par les travaux de voirie pour un total de 1,3 million d'euros, dont 400 000 € représentent la participation de la commune aux travaux de la route départementale 201 qui traverse le bourg. 800 000 €, en partie couverts par un emprunt de 600 000 €, iront à la première

tranche du programme de voirie quadriennal. Les travaux, rénovation de l'assainissement et des réseaux, réfection des chaussées, ont commencé le 18 avril dans quatre voies, les rues de la Vallée, rue Louis-Barthou, rue de la Judée et rue Prizet. Ils devraient être achevés d'ici le 15 juin, pour l'ouverture de la saison. Autre projet important, qui figure au budget pour un total de 1,23 million, la construction d'une garderie destinée à remplacer la garderie actuelle qui n'est plus aux normes. La commune a fait jouer son droit de préemption sur un immeuble situé à proximité, entre la salle polyvalente et l'école, pour une somme de 762 000 €. Les travaux ne devraient cependant pas commencer avant 2006, le temps de réaliser les études nécessaires et de monter le dossier du permis de construire.

■ La décision de faire passer tout le centre bourg en **zone limitée à 30 km/h** est étudiée par la commission de voirie. La mise en place de panneaux «30» sera suivie de contrôles radars aléatoires.

MAIRIE 05 46 09 23 11

Du lundi au vendredi, 10h à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 10h à 12h

OFFICE DE TOURISME

05 46 09 23 26

Jusqu'au 8 mai, du lundi au samedi de 9h à 18h30, le dimanche de 10h à 12h. Du 8 mai au 25 juin, du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. A partir du 25 juin, de 8h30 à 19h du lundi au samedi et de 9h à 13h les dimanches et jours fériés

LA POSTE 05 46 09 35 51

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

POMPIERS 05 46 09 12 39

BIBLIOTHÈQUE 05 46 00 37 65

Mardi et jeudi, 10h-11h30, mercredi 16h-18h30, samedi 14h30-18h30

MARCHÉ Mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours de vacances scolaires

ORDURES MÉNAGÈRES

Le lundi et le jeudi à partir de 5h du matin. A partir du 15 juin les dimanche, mardi et jeudi à partir de 20h

TRI (sacs jaunes) le mardi après 20h

DÉCHÈTERIE DU

MORINAND 05 46 09 14 04

Tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30. A partir du 15 juin, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

entrez en matière

Avec les accessoires,
personnalisez votre décoration !



et donnez le ton



GRASSIN
décors

PUILBOREAU ZAC de Beaulieu

(en face du magasin BUT)

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h45

05 46 67 97 73 Ouvert aux particuliers

MAIRIE 05 46 09 38 90

Du lundi au jeudi, de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 10h à 12h

OFFICE DE TOURISME

05 46 09 20 06

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

LA POSTE 05 46 09 38 20

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h à 12h

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

POMPIERS 05 46 09 43 25

BIBLIOTHÈQUE 05 46 35 21 81

Lundi, jeudi et vendredi, de 16h à 18h. Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h. Samedi de 10h à 12h

ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi et jeudi à partir de 5h. A partir du 15 juin : extra-muros, dimanche, mardi, jeudi à partir de 20h ; intra-muros, lundi, mercredi, vendredi à partir de 5h (tous les jours sauf le dimanche à partir de 5h du 1/07 au 31/08)

TRI (sacs jaunes) Le mardi, sortir les sacs la veille après 20h

DÉCHÈTERIE DU

MORINAND 05 46 09 14 04

Tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30. A partir du 15 juin, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

PORT DE PLAISANCE

05 46 09 26 69

CAPITAINERIE

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ; en saison de 5h à 23h suivant les marées et ouvertures d'écluses

■ Dans le cadre de la réflexion menée sur la circulation et le stationnement, 200 000 € sont affectés à une étude d'aménagement de la place de la République. Parmi les mesures envisagées, **l'installation d'horodateurs** pour améliorer le stationnement des riverains.

Du cousu main...

Chaque année, la commune investit plus de 200 000 euros dans une réhabilitation sur mesure des rues et des venelles.

Le chantier de réhabilitation de la rue du Vieux-Puits, lancé à la mi-mars, est en voie d'achèvement. Elle devrait être rouverte à la circulation à partir du 15 mai.

229 000 euros sont inscrits cette année au budget de la commune pour la réhabilitation

des rues et venelles de la cité. *«C'est un programme lourd, qui est en cours depuis six ans, dit l'adjoint aux travaux Roger Cathala. Chaque année, nous refaisons quelques voies, aussi bien des venelles piétonnes que des rues plus larges ouvertes à la circulation automobile.»*

C'est une entreprise de Pons, spécialisée dans la restauration des secteurs sauvegardés, qui effectue les travaux. *«Les places de stationnement et les chaussées sont traitées en béton lavé avec des graviers qui sont placés à la main, ce qui donne un aspect plus soigné que le béton lavé traditionnel, dit Bernard Baudon, du cabinet poitevin DL, qui assure la maîtrise d'ouvrage du chantier. De même, les pavés des trottoirs ou des intersections sont posés et ajustés à la main, ce qui est un travail de précision.»*

Une partie des pavés proviennent de la carrière de Lusignan, dans la Vienne. Dans les ruelles, comme la rue Leudaste, les paveurs utilisent un



Le chantier de la rue du Vieux-Puits.

mélange de pierres anciennes réutilisées sur place et de pavés achetés d'occasion. *«Nous les achetons à un négociant français qui a racheté des pavés issus du dépavage des routes de campagne en Belgique», précise*

Bernard

Baudon. Quant aux gros galets des venelles, qui étaient des pierres du Canada utilisées autrefois comme lest pour les navires, beaucoup ont disparu au cours des années, à l'occasion d'enfouissement de réseaux ou de travaux divers, pour être remplacés par des plaques de bitume qui se sont à leur tour dégradées. *«Ils sont remplacés par des galets de la vallée de la Vienne, dit Bernard Baudon, où nous avons eu la chance de trouver les mêmes.»*

En même temps que les revêtements, les vieux puits sont également réhabilités, et les réseaux d'évacuation des eaux pluviales remis à neuf. La dernière touche d'une réhabilitation est apportée par les plantations des bordures. *«Nous n'y mettons que des plantes de la région, dit Roger Cathala, comme les œillets, la vigne, les giroflées ou le chèvrefeuille, mais les riverains s'ils le souhaitent sont libres eux aussi de contribuer au fleurissement.»*

En 2005, cinq rues auront été ainsi refaites.



agence Delille
une île, un toit

*L'île d'Oléron,
la grande soeur de l'île de Ré,
est encore abordable...
N'hésitez pas à nous contacter !*

71, avenue de Bel-Air - 17310 Saint-Pierre-d'Oléron
Tél. 05 46 47 02 45 - internet : www.agence-delille.com

BUDGET 2005

La moitié des investissements pour le musée

Le budget 2005 de Saint-Martin atteint 3 755 437 euros en dépenses de fonctionnement, contre 2 969 153 euros en 2004, une hausse essentiellement due au quasi-doublement du virement en direction de la section d'investissement, lequel passe de 727 006 euros à 1 406 867 euros. «*Cet accroissement est rendu possible par une inscription en recettes de produits exceptionnels qui correspond à des ventes de biens*, dit Jacques Breuilh, l' élu en charge des finances. *Nous allons vendre une maison située à côté de la poste, qui servait autrefois de logement de fonction et dont la commune n'a plus l'usage. L'immeuble a été estimé à 450 000 euros par les services fiscaux, et la vente devrait se faire d'ici la fin de l'année, sans doute aux enchères à la bougie.*»

LA MAISON DES ASSOCIATIONS BIENTÔT MISE EN VENTE

La commune est en passe d'acquérir l'aile Saint-Louis de l'ancien hôpital Saint-Honoré. «*Le dossier n'attend plus que la signature du ministre, dit Jacques Breuilh, et quant au prix, ce sera l'euro symbolique.*» La destination de cet immeuble de 2 000 m² du XVIII^e siècle, qui abrite notamment une apothicairerie ancienne remarquable, est à l'étude. «*Nous aimerions que cela serve au maximum à la population martinaise, poursuit l' élu. Nous allons lancer une étude de faisabilité et monter un dossier pour être en mesure de saisir les opportunités de financement. Il y a encore des possibilités de bénéficier des derniers crédits européens, mais il faudra avoir un dossier complètement*

Les investissements se montent à 5 448 104 euros (5 021 944 en 2004). C'est la poursuite des travaux de l'hôtel de Clerjotte qui en constitue l'essentiel avec 2 478 474 euros, soit 45 % du total. «*Depuis 1997, la commune a mis en place une stratégie de développement qui nous a permis d'avoir 80 % de subventions sur ce projet*», souligne Jacques Breuilh.

La réfection de la salle des fêtes est inscrite pour 379 816 euros. Après avoir refait le hall, la commune va cette année remettre à neuf la grande salle. «*Après la saison, dit l' élu, nous allons refaire la totalité de l'éclairage et du chauffage, ainsi que la mise aux normes de la sécurité.*»

La restauration des remparts représente 271 975 euros. «*C'est un chantier qui est*

quasiment sans fin, dit le maire de Saint-Martin, Georgine Lafontaine. *Depuis 40 ans, la commune engage chaque année au moins 500 000 F dans les remparts. Mais ce sont des travaux qui sont subventionnés à 75%.*»

Le chantier de restauration des venelles, autre grande opération pluriannuelle, coûtera cette année 220 000 euros.

Les taux de la fiscalité augmentent de 2,5% : la taxe d'habitation passe à 8,32% contre 8,12% en 2004, la taxe sur le foncier bâti à 11,41% (11,14%), la taxe sur le foncier non bâti à 36,10% (35,22%) et la taxe professionnelle à 11,17% (10,90% en 2004). «*C'est une hausse qui correspond à l'inflation, et qui suit l'augmentation des charges générales et du coût de la vie*», commente Jacques Breuilh



bouclé.» Au premier rang des pistes étudiées figurent les utilisations culturelles et associatives. «*La maison des associations est actuellement hébergée dans un immeuble qui n'est pas adapté sur*

l'îlot du port. Cet immeuble a été estimé par les services fiscaux à 607 000 euros. Quand le projet sera sur les rails, nous le vendrons, cela permettra de contribuer au financement.»

Agence IMMOB'ILE EN RÉ

Place de l'Eglise
10, cours Bailly-des-Écotals
17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Tél. 05 46 00 04 00 - Fax 05 46 00 04 02

Portable 06 73 67 07 80

www.immob-ile-re.com

Retrouvez l'immobilier de charme avec Anne Gros



MAIRIE 05 46 29 82 89
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 10h à 12h

OFFICE DE TOURISME 05 46 29 82 93
Du lundi au samedi de 10h à 12h 30 et de 14h à 18h

LA POSTE 05 46 29 84 35
Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h. Levée à 16h, le samedi à 12h

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

POMPIERS 05 46 29 89 57

BIBLIOTHÈQUE
Ouverture le mardi de 15h30 à 18h, le jeudi de 14h à 15h30 et le samedi de 11h à 12h

LA MALINE 05 46 29 93 53

MARCHÉ
Mercredi, jeudi, samedi

ORDURES MÉNAGÈRES
Mercredi et samedi. Sortir les poubelles la veille au soir. A partir du 15 juin, dimanche, mardi et jeudi à partir de 20h

Tri (sacs jaunes) lundi

DÉCHÈTERIE DU MORINAND 05 46 09 14 04

Budget : la fiscalité reste stable

Le budget de fonctionnement de la commune pour cette année s'élève à 1 533 844 € soit une légère baisse par rapport à 2004 où il était de 1 634 297 €. Côté investissements, le budget 2005 est très nettement à la hausse, avec 2 704 708 € contre 2 062 110 € en 2004, soit une hausse de 31%. A l'origine de cette hausse des investissements, on trouve le grand chantier de revitalisation du centre-bourg, inscrit pour 845 714 € au budget et financé à 36% par les subventions, pour l'essentiel du Département, ainsi que par un emprunt de 200 000 €.

L'autre grand investissement est l'agrandissement de la base nautique du Goisil pour 448 500 €. Les travaux de la salle de La Maline coûteront 142 101 €.

Les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2004, soit 9,51% pour la taxe d'habitation, 14,48% pour la taxe sur le foncier bâti, 21,65% pour le foncier non bâti, et 9,72% en ce qui concerne la taxe professionnelle.

Le produit attendu des quatre taxes est de 911 300 euros, soit 59% des recettes de fonctionnement.

UN STUDIO DE TV À L'ÉCOLE

Une soixantaine d'enfants de La Couarde et de La Rochelle ont passé une bonne partie de leurs vacances de Pâques à l'école : ils jouaient les figurants dans le téléfilm «Mademoiselle Joubert», tourné dans les locaux de l'école de La Couarde. Réalisé par Vincenzo Marano et produit par Images et Compagnie, la société de Serge Moati, ce téléfilm met en scène une institutrice, Natahalie Joubert, interprétée par Laurence Boccolini. D'autres scènes en extérieur seront tournées jusqu'au 7 mai à Saint-Martin ainsi que sur les plages et dans la campagne rétaise. Le téléfilm sera diffusé sur TF1 à la rentrée.



Partout en France, c'est à vol d'oiseau qu'on est le plus près.

Réservations dans votre agence de voyages
ou au comptoir de l'aéroport de La Rochelle
Informations passagers 0 810 478 478
(prix d'une communication locale)

www.airlinair.com

AIRLINAIR
Chaque région est capitale.

La Rochelle/Lyon
à partir de **99€HT*** Allen/Retour
* + taxes d'aéroport, soit 136€TTC A/R.
Frais de service conseillers : 19€.
Tarif soumis à conditions, susceptible de modifications.

Création d'une zone artisanale

Malgré l'inscription au budget de deux millions d'euros pour la création d'une zone artisanale, les taux d'imposition restent inchangés. La taxe d'habitation n'a pas augmenté depuis 1995 !

Loix possède le plus petit budget des communes de l'île, avec 831 284 € (787 113 € en 2004) pour le fonctionnement et 1 020 500 € pour les investissements (950 491 € en 2004). «Un million d'euros en investissements pour 800 000 € en fonctionnement, avec un autofinancement de 225 000 €, c'est un ratio qui caractérise une commune dynamique», estime le maire Lionel Quillet.

Le premier poste de dépenses est constitué par les travaux de voirie pour 135 000 €, l'enfouissement des réseaux mobilisant 63 000 €. «Cette année, poursuit le maire, nous allons attaquer la partie ouest du bourg, avec les rues de l'Oise-

lière, de la Haute Treille, la rue de la Vette et la rue des Sacristains.»

La principale dépense d'équipement de l'année 2005, la création d'une zone d'activité artisanale et d'équipement public, fait l'objet d'un budget annexe d'un total de 2 024 500 €, dont 1 620 000 € en investissements.

Les taux d'imposition sont inchangés : la taxe d'habitation reste fixée à 7,98%, un taux fixé en 1995, la taxe sur le foncier bâti à 11,25%, le même depuis 2002, la taxe sur le foncier non bâti à 32,41%, un taux qui avait été fixé à la baisse en 2002, la taxe professionnelle restant au taux de 10% établi en 1995. Le produit de l'imposition, 400 200 €, représente près de 50% des dépenses de fonctionnement de la commune.

LA RUE DE LA POSTE DEVIENT LA RUE DU COUVENT



Depuis le déménagement de la poste, la nécessité s'était fait jour de rebaptiser la rue qui abritait autrefois ses locaux. «Conserver le nom de rue de la Poste n'avait plus de sens et était source de malentendus, dit Lionel Quillet. C'est pourquoi nous avons lancé une consultation auprès de la population.» Consultation suivie avec intérêt, puisque la mairie a reçu 180 réponses. «Nous avons deux consultations en même temps, s'amuse le maire, puisque, à la même époque, on pouvait aussi consulter le projet de constitution européenne, disponible en mairie. Mais pour la constitution, nous n'avons enregistré qu'un seul visiteur.»

Parmi les propositions les plus souvent relevées, rue De Gaulle, rue des Aînés, rue de l'Ancienne Poste, et rue du Couvent, c'est ce dernier nom qui a remporté le plus de suffrages. «C'est logique puisque autrefois cette rue hébergeait les religieuses de l'asile Sainte-Agnès, dont le nom est d'ailleurs toujours visible sur la façade.»

LA DÉPARTEMENTALE 102 INTÈGRE LA VOIRIE COMMUNALE

La RD 102, qui relie Loix au reste de l'île, va être déclassée pour la portion qui traverse le village, de la patte d'oie jusqu'à la pointe du Grouin, soit une distance de 3 800 m. «Ce déclassement correspond à une volonté du Conseil général de déclasser les routes qui n'ont pas une vocation départementale, explique Lionel Quillet. Cela rejoint notre volonté de sécurité et d'aménagement du village.»

Les intersections des cinq rues qui traversent la départementale seront sécurisées et des aménagements paysagers seront mis en œuvre. «Ce type d'aménagement ainsi que la pose de dispositifs de ralentissement des véhicules sont plus difficiles à réaliser sur une route départementale, commente le maire. Nous serons plus à



MAIRIE

05 46 29 01 06

Lundi de 14h à 16h, du mardi au vendredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 16h, le samedi de 10h à 12h30

OFFICE DE TOURISME

05 46 29 07 91

Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

LA POSTE

05 46 29 02 52

Lundi et jeudi de 9h à 12h30, mardi et mercredi de 9h à 12h 30 et de 14h30 à 16h, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 16h30, samedi de 9h30 à 12h

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

POMPIERS 18

BIBLIOTHÈQUE

Mardi et samedi de 10h30 à 12h, mercredi de 17h à 18h

MARCHÉ

Mardi, vendredi et samedi. Tous les matins en saison

ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi et jeudi. Sortir les poubelles la veille au soir. A partir du 15 juin, les dimanches, mardis et jeudis à partir de 20h

TRI (sacs jaunes)

Déposer les sacs le lundi soir

DÉCHÈTERIE DE LOIX

Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 14h30 à 17h. A partir du 15 juin du lundi au samedi de 9h à 12 h et de 14h 30 à 18h.

l'aise en travaillant sur une voirie communale. Evidemment, ensuite, les risques de sécurité incomberont à la commune.»

Le déclassement facilitera aussi l'aménagement de la zone artisanale, dont l'entrée ouvre sur la D 102.

MAIRIE 05 46 29 40 21
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Samedi de 10h à 12h

OFFICE DE TOURISME 05 46 29 46 09
Du lundi au samedi, de 10h à 13h et de 14h30 à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 13h

BIBLIOTHEQUE 05 46 29 40 21
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 18 h à 19 h
Samedi de 14h à 15 h

LA POSTE 05 46 29 40 84
De 9h à 12h 30 et de 14h à 16h30.
Samedi de 9h à 11 h 30

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

MARCHÉ Mardi, jeudi et samedi

ORDURES MÉNAGÈRES
Lundi et vendredi soir. A partir du 15 juin, lundi, mercredi et vendredi à partir de 20 h. **TRI** Lundi matin

DÉCHÈTERIE 05 46 37 45 91
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17 h 30

PORT DE PLAISANCE 05 46 29 25 10

CAPITAINERIE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

900 000 euros pour le centre-bourg

Les taux d'imposition augmentent de 3% pour financer les investissements et accompagner l'inflation.

Les élus d'Ars ont adopté une augmentation de 3% des impôts locaux pour 2005. La taxe d'habitation passe donc de 6,92% à 7,13%; la taxe sur le foncier bâti de 11,94% à 12,3%, la taxe sur le foncier non bâti de 43,39% à 44,70%, et la taxe professionnelle de 12,64% à 13,02%. *«Une hausse de 3%, cela accompagne l'inflation, et cela nous évitera de nous retrouver d'ici deux à trois ans dans l'obligation de relever les taux d'un seul coup de 10%»,* dit le maire Jean Louis Olivier. *Nos administrés admettent parfaitement de payer des impôts à partir du moment où des choses se font.»*

Le budget communal pour 2005 se monte à 2 775 905 euros en fonctionnement, un total sur lequel 1 065 716 euros sont virés à la section d'investissement. Les investissements se montent à 2 891 303 € dans lesquels le principal dossier est constitué par le programme de redynamisation du centre-bourg, qui

doit démarrer à l'automne prochain, et pour lequel 900 000 € sont inscrits. Une dépense qui est pour l'instant couverte à 40% par des subventions, mais la commune espère obtenir d'autres concours financiers pour atteindre 60 à 70% de subventions. Un autre gros chantier de 2005 sera la réalisation des voiries d'accès du terrain du couvent, en arrière de l'ancienne gendarmerie, qui est destiné à recevoir sept logements HLM : 314 000 euros sont prévus pour cette opération. Autres investissements notables, la deuxième tranche des travaux de l'église, pour 360 000 euros, et l'achat du terrain destiné à la salle des sports pour 71 500 euros.



Les pontons démantibulés par la vague qui a déferlé dans le bassin.

PORT : EN ATTENDANT LA REMISE EN ÉTAT DES PONTONS

2005 est une année de travaux sur le port d'Ars. 80 500 euros sont consacrés à la mise aux normes de la cale de carénage, 83 900 euros vont à l'entretien de la porte de l'écluse du bassin de la Prée, 44 000 euros à l'entretien des berges, et 75 600 euros au dragage du bassin de la Prée. *«Des travaux qui nous ont causé des soucis»,* soupire Jean-Louis Olivier, en évoquant le mini-tsunami du 10 mars dernier, lorsque la pression de la marée montante, avec un coefficient de 105, a fait sauter le batardeau qui fermait le bassin de la Prée pendant les travaux.

Conséquence de la vague qui a déferlé dans le port, une vingtaine de bateaux ont été endommagés et, ce qui touche directement la commune, 80 mètres de pontons ont été plus ou moins détruits. *«Les expertises sont toujours en cours, précise le maire. Nous, nous avons signé un marché et payé le dragage. Ce batardeau qui a cédé, c'est de la responsabilité de l'entreprise, c'est une affaire entre elle et ses assureurs, tout ça ne doit pas peser sur les comptes de la commune. Nous avons fait chiffrer la perte d'exploitation, qui pourrait atteindre 100 000 euros si tout n'est pas remis en état pour l'ouverture de la saison. L'essentiel, c'est de pouvoir rendre le meilleur service aux usagers du port. Plus tôt ce sera réparé, mieux ça vaudra.»*

Résidence de tourisme

INSTITUTS DE THALASSOTHÉRAPIE

A compter du 4 juillet 2005 :
17 appartements 3/4 personnes, neufs, équipés. Disponibles à la location.

Offre de lancement :
Bénéficiez pour toute location de l'accès à l'Espace Forme Marin de Thalacap.

Renseignements-Réservations 0825 125 145 0,15 €/mn
Thalacap Ars-en-Ré - Av. d'Antioche - 05 46 29 10 00

LA FLÈCHE DU CLOCHER ACHEVÉE POUR LA SAISON

Les travaux de restauration du clocher avancent comme prévu. L'essentiel des travaux de boiserie sont aujourd'hui terminés. L'ossature de la charpente qui supporte les cloches a été refaite, ainsi que les planchers, et l'horloge a été déposée et nettoyée. «Une fois les travaux terminés, nous pourrions reprendre les visites du clocher, avec des rambardes et des planchers solides», précise Jean Louis Olivier. Si tout se passe bien, la flèche sera achevée et les échafaudages qui l'enveloppent seront enlevés avant la saison.



L'échafaudage de la flèche devrait disparaître d'ici la saison.

UN PORCHE SOUS L'ANCIENNE GENDARMERIE

La construction des logements HLM sur le terrain du couvent débute à l'automne. La commune cède le terrain à la société Atlantic Aménagement et prendra en charge la réalisation des accès et de la voirie. Pour accéder au terrain, il va en effet falloir aménager un porche dans la façade de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie, puis construire les voiries internes. Tout cela se fait sous la tutelle de l'architecte des Bâtiments de France. «C'est un très bel immeuble, souligne le maire, et l'architecte a demandé que la façade retrouve son état d'origine, nous allons donc la reprendre et la remanier.»

BUDGET 2005

590 000 € pour un hectare

L'achat des terrains de la future zone commerciale du Moulin Rouge est le principal investissement.

Les taux d'imposition augmentent de 4%.

Le budget 2005 de Saint-Clément-des-Baleines s'élève à 1 473 140 € pour le fonctionnement, et à 1 360 210 € pour les investissements.

Le premier poste des investissements est constitué par l'achat des terrains destinés à la future zone commerciale du Moulin Rouge qui devrait être signé dans le courant du mois de mai. 534 500 € ont été réservés pour l'achat de ces 10 000 m² que les services fiscaux ont estimé à 53,56 euros le mètre carré. «Il nous faudra aussi acquitter des frais d'actes à hauteur de 55000 €», précise Katia Noyer.

L'autre grand investissement concerne les travaux de voirie, avec 376 000 € qui financeront pour l'essentiel la réhabilitation des rues et l'enfouissement des réseaux.

Les bâtiments communaux viennent ensuite pour 250 000 €, dont 30 000 € pour le réaménagement des bureaux de la mairie, achevés en début d'année, 12 000 € pour la cantine scolaire, qui est financée à 50% par la commune des Portes, et surtout

146 000 € qui seront consacrés aux travaux de réfection de l'église (voir page suivante).

L'enquête publique en vue de la révision du plan d'occupation des sols nécessitée par les projets de zones commerciales des Bretaudes et du Moulin Rouge figure aussi au budget : la rémunération des bureaux d'études et du commissaire enquêteur y est inscrite pour 20 000 euros. «Cette enquête pourrait avoir lieu pendant la saison, précise le maire, il est préférable en effet de la faire quand la commune est au maximum de sa population.»

Les taux d'imposition enregistrent une hausse de 4%. «Nous préférons faire une petite hausse chaque année, plutôt que de ne rien faire et d'être contraints un jour à une augmentation importante des taux», explique Katia Noyer.

La taxe d'habitation passe donc de 7,18% à 7,47%, la taxe sur le foncier bâti de 14,64% à 15,23%, la taxe sur le foncier non bâti de 27,85% à 28,96%, et la taxe professionnelle de 10,61% à 11,03%.

L'AGENCE POSTALE PRÉSERVÉE

La poste restera à Saint-Clément. Jusqu'à présent, l'agence postale fonctionnait dans des locaux mis à la disposition de La Poste par la commune. Celle-ci prenait en charge la moitié du salaire de l'agent, l'autre moitié étant payée par La Poste, et l'agence était ouverte tous les jours sauf le samedi après-midi. A l'avenir, la poste de Saint-Clément ne sera plus ouverte que le matin, du lundi au vendredi et le temps de présence de l'agent sera en totalité à la charge de la commune. Pour le reste de son temps de travail, l'agent sera affecté dans une autre commune. «Nous n'avons pas le choix, dit le maire, Katia Noyer, La Poste souhaite se désengager. C'était ça ou ne plus avoir de bureau de poste à Saint-Clément.» L'autre solution envisageable, la création d'un point poste chez un commerçant, n'a pas abouti, tous les commerçants sollicités ayant refusé. «Nous avons fait le choix de maintenir un service public de La Poste à

Saint-Clément, dit Katia Noyer, c'est important, en été comme en hiver, que ce soit pour le courrier, les timbres ou les CCP. Et nous avons aussi la volonté de conserver un professionnel de La Poste. Chacun son métier.»

Ces changements entreront en vigueur à la rentrée de septembre.

La poste restera gérée par un professionnel.



Incertitudes sur l'avenir du camping

Le camping municipal passe au privé le 1^{er} juillet. Mais la commune souhaite récupérer une partie des investissements qu'elle y a faits.

Le dossier du camping municipal n'est pas clos. La convention qui liait la mairie, gestionnaire du camping, à l'Office national des forêts, propriétaire du terrain, expire le 30 juin. La commune n'a pas été en mesure de répondre à l'appel à candidature lancé par l'ONF fin 2004, et un nouveau gestionnaire a été choisi par l'ONF. Il s'agit de Cévéo, une entreprise spécialisée qui gère déjà plusieurs campings et villages de vacances dans les Landes, les Alpes et le Massif central. «*La commune a voté une subvention exceptionnelle de 60 000 € au camping pour couvrir l'emprunt en cours et assurer les dépenses courantes*, dit le maire Katia Noyer, *mais nous ne savons pas si l'ouverture pourra se faire normalement cette saison. Le contrat de notre gérant a pris fin le 31 décembre et nous ne l'avons évidemment pas renouvelé.*»

La commune, qui a investi récemment dans l'équipement du camping, avec no-

tamment en 2000 et 2001 la réfection des réseaux, a entamé des négociations avec le repreneur pour tenter d'être indemnisée au moins en partie de l'actif, qu'elle estime à 800 000 €. «*En sus des réseaux, dit Katia Noyer, il y a les bâtiments, le matériel et la clientèle. Le problème, c'est que la convention en vigueur depuis 30 ans avec l'ONF prévoyait qu'à sa cessation, l'Office récupérerait tous les actifs.*»

Le dossier devrait se traiter à l'amiable, entre le repreneur et la commune, mais il n'est pas exclu qu'en cas de désaccord l'affaire prenne un tour contentieux. Le camping, qui compte actuellement 387 emplacements, est classé deux étoiles. L'ONF souhaite réduire le nombre d'emplacements et faire évoluer le terrain vers une classification trois étoiles, ce qui préoccupe également la commune, soucieuse que le camping conserve des tarifs raisonnables et reste accessible aux travailleurs saisonniers.

L'ÉGLISE EN CHANTIER

Les travaux de réfection de la toiture de l'église ont commencé en mars avec un mois de retard sur la date prévue.

«*A l'origine de ce retard, il y a un problème d'étanchéité à la salle polyvalente, précise le maire, et nous avons demandé à l'entreprise chargée du chantier de conduire une étude sur ce problème.*» Les travaux, qui sont prévus pour durer de trois à quatre mois, devraient être achevés pour l'ouverture de la saison. «*Espérons qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise, ajoute cependant Katia Noyer. C'est la première fois depuis la construction de l'église au XIX^e siècle qu'on fait une telle réfection d'ensemble.*»

Trois mois de travaux pour la toiture de l'église.



EDF AUGMENTE LA PUISSANCE DE SES TRANSFORMATEURS

Deux nouveaux postes de transformation d'électricité vont être construits route de la Lieutenande et sur le parking de la Prée. Ce dernier remplacera le poste actuel qui manque de puissance et est «*sursaturé*», selon l'expression de Michel Berthelot, maire-adjoint chargé des travaux. «*La demande de puissance électrique est de plus en plus forte, précise l'adjoint, d'autant que bon nombre de résidences sont désormais équipées en tout électrique, et que nous risquons la panne de réseau au moindre épisode de froid.*»

L'installation de transformateurs se traduira aussi par l'ouverture de tranchées pour renforcer parallèlement les réseaux souterrains rue de la Lieutenande, rue des Morines et rue du Gros-Jonc.

Les travaux, lancés à la mi-avril, devraient être achevés pour le 1^{er} juillet. L'opération est neutre pour les finances communales, puisqu'elle est financée à 100% par le SDEER, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural.

DES RETARDS DANS LES CHANTIERS

Les chantiers de réhabilitation rue des Bossettes et rue de la Grenette, qui auraient dû être achevés à fin mars, ont pris du retard. «*Nous avons cumulé les ennuis avec une météo défavorable, et des difficultés techniques imprévues lors de la réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales, explique Michel Berthelot, mais tout devrait être terminé fin juin, y compris l'impasse du Bout du Monde.*» Les travaux de la rue de la Rivière, où la rénovation englobe la chaussée, la piste cyclable et les accotements, ont aussi été retardés. Le chantier, où la Communauté de communes a une délégation de maîtrise d'ouvrage, devrait pourtant être achevé au 1^{er} juillet.

Quant au parking de l'anse du Fourneau, et à la route qui y mène, les travaux de remise en état devraient débiter fin mai. «*Il n'est pas toujours facile de tenir nos plannings, regrette Michel Berthelot, entre les aléas climatiques, les problèmes techniques et les délais de procédures, il y a beaucoup de choses qui ne dépendent pas de nous.*»

MAIRIE 05 46 29 42 02

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi de 9h à 12h

OFFICE DE TOURISME 05 46 29 24 19

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

LA POSTE 05 46 29 25 42

De 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 15h45. Samedi de 9h15 à 12h15, dernière levée 11h45

GENDARMERIE 05 46 09 21 17

BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi de 10h30 à 12h, le vendredi de 17h30

à 19h, le samedi de 10h à 12h

PHARE DES BALEINES 05 46 29 18 23

Ouvert tous les jours de 10h30 à 17h30

MARCHÉ Le jeudi matin

ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi et jeudi. Sortir les poubelles la veille au soir.

A partir du 15 juin, lundi, mercredi et vendredi à partir de 20h

Tri (sacs jaunes) : mardi matin

DÉCHÈTERIE D'ARS 05 46 37 45 91

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

BUDGET 2005

Financer la zone artisanale

Le coût de la future zone artisanale est élevé. La commune augmente les taux des taxes foncières de 10 %.

La nécessité de financer la future zone artisanale, dont l'enveloppe est évaluée à 2,65 millions d'euros, a conduit les élus portingalais à voter une hausse de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti de 10%.

Les taux d'imposition sont donc fixés pour 2005 à 6,82% pour la taxe d'habitation, 12,68% pour la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle restant fixées à 33,4% et 12,62%. «Aux Portes, nous avons un plan d'investissement sexennal "glissant", réévalué chaque année, explique Michel Fruchard, adjoint aux finances, qui élabore des hypothèses hautes et basses en tenant compte des recettes prévisibles. Ainsi, pour l'année 2009, nous sommes sur une hypothèse de 230 000 € de travaux de voirie. Ce système nous a permis de mener à bien des chantiers importants comme la base nautique et le bassin de décantation des eaux pluviales.»

La création de la zone artisanale, qui sera aménagée sur un terrain de 2,5 ha près de la salle polyvalente, est introduite cette année dans le plan. «Pour financer ce chantier, dont les études vont démarrer en 2005 pour une réalisation qui s'étendra de 2007 à 2011, nous allons être

amenés à vendre des terrains communaux, mais il nous faudra trouver encore environ un million d'euros pour arriver au bout, ce qui nous obligera très probablement à avoir recours à l'emprunt.»

Le budget primitif adopté par les élus s'élève à 1 273 765 € pour le fonctionnement, dont un excédent de 426 365 € viré à la section d'investissement, un budget stable par rapport à 2004, où le fonctionnement représentait 1 193 000 €. Les investissements se montent à 1 016 375 €, avec comme principaux postes les travaux de voirie pour 223 000 € et les études pour la zone artisanale pour 211 000 €.

58 000 € sont affectés à la poursuite de la rénovation de la salle polyvalente, dans laquelle 100 000 € de travaux ont déjà été réalisés. «C'est un travail de longue haleine, précise Michel Fruchard. En 2006, nous avons prévu de refaire la toiture de la salle, ce qui représente une dépense de l'ordre de 150 000 à 160 000 €.»

Deux des trois courts de tennis de la base nautique vont être supprimés, pour être transférés au tennis club de la Couillarde, le court restant au Gros Jonc étant rénové. L'ensemble de l'opération est inscrit au budget pour 72 000 €.

RÉOUVERTURE DE LA POSTE

Après avoir été hébergée un mois dans un local provisoire à la mairie, la poste a retrouvé des locaux rénovés.

Il s'agissait de refaire les sols, les plafonds et l'installation électrique du guichet et de la salle d'accueil du public. «Nous avons remplacé les planchers qui étaient de guingois par un carrelage, ce qui n'était pas du luxe, sourit Michel

Berthelot, maire adjoint. Quand nous avons refait le bureau de la postière, elle était obligée de placer des parpaings sous son plancher pour le faire tenir d'aplomb. Si nous avons des sous l'an prochain, nous referons les volets.»

Le bâtiment appartient à la commune, mais le service immobilier de La Poste a pris en charge 50% du coût des travaux qui se montent à 23 000 euros.

La poste a retrouvé des locaux rénovés.



MAIRIE

05 46 29 50 56

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h.30 Le samedi de 9h à 12h

OFFICE DE TOURISME

05 46 29 52 71

Du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 14h30 à 18h. Samedi 10h-12h15

LA POSTE

05 46 29 50 92

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 15h30. Samedi de 9h30 à 12h

GENDARMERIE

05 46 09 21 17

BIBLIOTHÈQUE

Lundi et samedi de 11h à 12h30, mercredi et vendredi de 17h à 19h

MARCHÉ

Le jeudi matin

ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi et jeudi. Sortir les poubelles la veille au soir. A partir du 15 juin, lundi, mercredi et vendredi à partir de 20h. Tri (sacs jaunes) : mardi matin

DÉCHÈTERIE DU PAS

THOMAS 05 46 37 45 91

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

La commune a investi 57 000 € dans l'agrandissement du cimetière. «L'opération était urgente, commente Michel Berthelot, le dernier emplacement disponible ayant été occupé au cours du premier trimestre.»

Un terrain voisin du cimetière a été nivelé et clôturé, et des allées sont tracées.

A terme, le cimetière agrandi permettra de disposer de 270 emplacements, ce qui correspond à 540 sépultures.

Un jardin du souvenir destiné aux sépultures des personnes qui choisissent l'incinération pourra être aménagé ultérieurement.

Chaque abonné a droit à une annonce gratuite dans chaque numéro. Voir page 25.

Les hirondelles messagères du printemps

Comme le dit le dicton, «l'hirondelle ne fait pas le printemps», tant il arrive que ces messagères de la nature qui reprend vie peuvent revenir précocement et se faire surprendre par les derniers soubresauts de l'hiver. Les hirondelles, tout le monde connaît ! Mais sur les cinq espèces qui nichent en France, seules deux vivent au quotidien en compagnie avec les hommes : l'hirondelle rustique et l'hirondelle de fenêtre.*

La première porte un habit noir aux reflets bleu-tés, elle a le ventre blanc, la gorge et le front rouge brique. Sa queue est caractéristique, terminée par deux longs filets, plus courts chez la femelle que chez le mâle.

Elle se rencontre aux abords des fermes et des habitations en milieu rural. Elle fréquente les exploitations agricoles où le bétail attire de nombreux insectes dont elle se régale et profite des étables pour construire son nid et y élever deux à trois nichées à l'abri. Avec le recul de l'élevage, notre hirondelle trouve dans les garages ou les habitations des lieux de substitution pour ériger son nid fait de boue et de paille. Ainsi en a-t-on vu construire leur nid et élever leurs jeunes sur un abat-jour dans une cuisine, un tableau accroché au mur d'un salon, sur une tringle de rideau dans une chambre à coucher... avec la complicité et quelques concessions faites par les propriétaires. Et les exemples ne sont pas rares.

La seconde, l'hirondelle de fenêtre est plus petite et fréquente le cœur des villages et des villes. Elle s'installe en colonies sur les façades des maisons, généralement sous l'avancée du toit. Elle construit son



L'hirondelle rustique se reconnaît aux filets de sa queue. Photo Fabrice Cahez / LPO

nid (un quart de sphère) avec de petites boulettes de boues agglomérées les unes aux autres, ne laissant qu'une petite ouverture en haut.

Son plumage est noir dessus, avec une tache blanc pur très visible sur le croupion, la tête est noire avec la gorge blanche, le ventre est blanc. Sa vie à proximité de l'homme, si elle lui vaut l'adage de porter bonheur, lui vaut aujourd'hui quelques malheurs ! En effet, lors de la nidification, les jeunes, très propres, vont se poster à l'entrée du nid pour expulser leurs déjections à l'extérieur. Las ! ces fientes vont venir souiller les façades, les volets, les pas de portes... et nombre de propriétaires d'immeubles n'hésitent pas à faire détruire les nids pour éviter ces salissures.

Rappelons que nos deux hirondelles sont des espèces protégées et que cet acte est répréhensible, même en dehors de la saison de reproduction. Un geste simple pourtant suffit à favoriser cette vie en communauté. Une planchette de bois fixée sous les nids recueillera les fientes, protégeant du même

coup façade et passants... Un rapport rendu par le Muséum national d'histoire naturelle et portant sur treize années d'études a montré une chute dramatique des effectifs de nos messagères du printemps avec une perte de 84 % pour l'hirondelle de fenêtre et de 36 % pour l'hirondelle rustique. Un constat alarmant qui les classe toutes deux parmi les espèces gravement menacées en France.

Les causes principales de ces disparitions semblent bien être l'utilisation des pesticides à tous niveaux (industriels et particuliers), avec probablement un impact des traitements anti-acridiens à grande échelle effectués en Afrique, où elle migre chaque hiver, pour lutter contre les criquets, ainsi que la destruction des nids pour ce qui concerne l'hirondelle de fenêtre.

Si vous avez le bonheur de posséder des hirondelles chez vous et si vous rencontrez quelques petits soucis de voisinage ou si vous souhaitez installer des nichoirs pour favoriser leur reproduction, contactez la LPO qui vous donnera tous les renseignements pour une vie en parfaite harmonie avec ces merveilleux migrateurs. Aujourd'hui, il faut tout mettre en œuvre pour que demain encore les hirondelles annoncent le retour du printemps.

Yann Hermieu

Hirondelle de fenêtre nourrissant ses jeunes. Photo Claude Nardin / LPO



Pour agrandir une colonie d'hirondelle de fenêtre, offrez leur des nids artificiels. Photo LPO

LPO - Corderie Royale
BP 90263 - 17305 Rochefort Cedex
www.lpo.fr

* Hirondelle de rivage, hirondelle de rochers, hirondelle rustique, hirondelle rousseline et hirondelle de fenêtre

CAMPING-CARS : DES RÈGLEMENTS ABUSIFS ?

De M. et M^{me} Pierre et Michèle Lomont
[La Crèche]

«La lecture des deux premiers numéros du *Journal des propriétaires de l'île de Ré* nous amène à faire part des réactions qu'elle a provoquées et qui, nous l'espérons, nourriront votre réflexion. Niortais de naissance, nous fréquentons depuis notre enfance les côtes de notre région... Nous les aimons énormément... Hélas, il devient de plus en plus difficile de profiter de ces plaisirs en toute quiétude. En effet, de plus en plus de maires, souvent près des lieux touristiques mais aussi dans certaines communes rurales peu fréquentées, choisissent une solution de facilité consistant à réglementer de manière abusive le stationnement des camping-cars : barres fixées à deux mètres en hauteur pour carrément empêcher leur passage, arrêtés municipaux interdisant leur stationnement, de nuit et parfois aussi de jour, en saison et même hors saison. L'île de Ré n'échappe pas à ces diktats puisque, non seulement on y pose de plus en plus de barres, mais il est désormais interdit d'y stationner en dehors des campings de 23 heures à 7 heures. [...]

Définition de l'autocaravane : véhicule automobile dont l'intérieur est équipé pour le séjour. Or, qui dit véhicule, dit obligatoirement frais d'achat ou de location, assurance, carburant, entretien, garage, péages divers... donc une contribution de consommateur contribuable à part entière. Qui dit véhicule, dit forcément stationnement à un moment ou à un autre. Qui donc peut se permettre d'entraver le stationnement d'un véhicule en fonction de sa catégorie ? De quel droit sommes-nous refoulés hors de certains parkings ? Hors même des limites de certaines communes, voire d'un territoire ? Contraints, au mieux, à être parqués loin des plages, des sites touristiques et des commerces ? A ne pas avoir à bord de jeunes enfants, de personnes gênées dans leurs déplacements, âgées ou handicapées, qui auraient pourtant envie de se baigner, de visiter une église ou un site, de faire des achats ? Alors tant pis pour les commerçants ! Quelle envie pouvons-nous en effet avoir de fréquenter les commerces d'une commune, d'une région inhospitalière où nous nous sentons indésirables ? Ces règlements municipaux abusifs s'adressant à une seule catégorie sont parfaitement discriminatoires, totalement inadaptés, relevant même de pratiques contraires aux dispositions de notre constitution. [...]

Un habitat bien **protégé**
n'oublie pas le **confort**



- ➊ Portes blindées et serrures
- ➋ Automatismes, portes de garage, portails et clôtures
- ➌ Coffres-forts, armoires fortes et ignifuges
- ➍ Alarmes et télésurveillance

POINT FORT FICHER Votre lieu sûr de nous. **Crawford SEA** Portes de garage - Portails - Automatismes
25 ans d'expérience dans votre région

ETS BERTHOMMÉ 05 46 00 05 05
303, avenue Jean Guillon - 17000 La Rochelle
etsberthomme@securite-protection.com

Frank Bouchet
Plâtrier - Carreleur

Spécialiste plâtre "déco" style Saintongeais avec galets, bois flottés, terre cuite...
Escaliers voûte Sarrazine
Toutes suggestions

Tél. 05 46 02 12 52
e-mail : akassam@horma.fr





Bulletin d'abonnement

Je m'abonne pour 1 an au Journal des Propriétaires de l'île de Ré au prix de 27 € (Hors France 32 €)*

J'offre un abonnement d'un an au Journal des Propriétaires de l'île de Ré au prix de 27 € (Hors France 32 €)*

Je m'abonne pour 2 ans au Journal des Propriétaires de l'île de Ré au prix de 48 € (Hors France 54 €)*

J'offre un abonnement de 2 ans au Journal des Propriétaires de l'île de Ré au prix de 48 € (Hors France 54 €)*

M. Mme Mlle

Prénom

Adresse

Code Postal | | | | | Ville

Commune de résidence secondaire

RE3

*Compte bancaire en France

Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement à l'ordre des Editions Deserson :
JdP de l'île de Ré - Service abonnements - BP 23 - 86190 Vouillé

Un cadeau qui fait plaisir

Avez-vous pensé à abonner vos amis ou des parents au **Journal des Propriétaires de l'île de Ré ?**

Ils recevront une carte postale les informant que vous les avez abonnés.



PT CRUISER GPS by Chrysler⁽¹⁾



A l'occasion de l'exposition "Objets de convoitise", nous vous invitons à venir découvrir le plus futé des Chrysler PT Cruiser :

- Système de navigation Chrysler
- Air conditionné
- 25 configurations intérieures différentes
- Motorisations essence et diesel
- Régulateur de vitesse électronique⁽²⁾
- Système audio RDS avec lecteur CD

A partir de 19.800 € TTC⁽²⁾.

⁽¹⁾ Dessiné par Chrysler. ⁽²⁾ Tarif TTC conseillé clés en main du PT Cruiser GPS 2.4 Classic au 03/01/05. Modèle présenté PT Cruiser GPS 2.2 CRD Touring **23.280 € TTC.**
Consommations (l/100 km) du PT Cruiser : Cycle urbain : de 9.1 à 14.2 - extra-urbain : de 5.6 à 8.4 - mixte : de 6.9 à 10.5 Emission de CO₂ (g/km) : de 185 à 251. Homologation CEE n° e11*98/14*0058*07 du 03/08/04. ⁽³⁾ A partir de la finition Touring. Chrysler est une marque de DaimlerChrysler.

PRESTIGE AUTO ROCHELAIS

ZA Tasdon Lac - 17000 La Rochelle

Tél. 05 46 45 48 22 - www.prestigeauto.fr

PETITES ANNONCES

exclusivement réservées à nos abonnés

A louer, Le Bois-Plage, villa 6/8 personnes, tout confort, 200 m plage, 800 m centre village. De juin à septembre. Prix : 550 €/sem.
Tél. 05 46 09 42 47

Loue, Rivedoux, pavillon, 4 personnes, terrain avec pelouse clôturé,

classé 4 étoiles. Prix : de 610 € à 991 € selon période. Tél. 06 82 81 29 10

Achetez tous documents concernant les **Jeux olympiques 1896 - 1960** : rapports officiels, billets, programmes, cartes, médailles, badges, etc.
Tél. 01 39 13 76 93

Pour vos remarques, réactions, suggestions :
Courrier des lecteurs
Le Journal des Propriétaires de l'île de Ré
BP 23 - 86190 Vouillé

Votre petite annonce dans plusieurs éditions du *Journal des Propriétaires*

En plus de votre petite annonce gratuite dans le *Journal des Propriétaires de l'île de Ré*, vous pouvez la passer dans une ou plusieurs autres éditions du *Journal des Propriétaires* (île d'Oléron, Côte de Beauté – Royan et sa région –, Médoc, côte sud des Landes, baie de Quiberon, Pays du mont Blanc, Aravis). Vous toucherez ainsi jusqu'à 100 000 lecteurs dans toute la France.

Rappel : tout abonné peut passer une petite annonce gratuite dans chaque numéro du JdP de l'île de Ré.

VOTRE PETITE ANNONCE GRATUITE DANS LE JDP DE L'ÎLE DE RÉ

exclusivement réservée à nos abonnés

Nom de l'abonné : _____

Option payante Publier cette annonce dans :
Toutes les éditions 15 € - 5 autres éditions 14 €
4 autres éditions 12 € - 3 autres éditions 10 €
2 autres éditions 8 € - 1 autre édition 5 €

Indiquer la ou les autres éditions choisies :
Royan et sa région - Ile d'Oléron
Baie de Quiberon - Côte sud des Landes
Médoc - Aravis - Pays du mont Blanc

Envoyer au Journal des Propriétaires de l'île de Ré
BP 23 - 86190 Vouillé
accompagné, si option payante choisie, de votre
règlement à l'ordre des Editions Deserson

ANNONCES PAYANTES

Loue, La Couarde-sur-Mer (île de Ré), villa 7/8 personnes, confort, jardin clos. Juin : 500 €/sem. Du 1^{er} au 16 juillet : 1 850 €/sem.
Tél. 01 46 96 43 15 (HB)

Loue, Le Grand-Village-Plage (île d'Oléron), 1 km plage, 300 m centre commercial, **maison** sur terrain de 400 m² boisé et clos (commun avec autre location). Séjour, coin cuisine, 2 chambres (2 lits 140), salle d'eau, salon de jardin. De juin à septembre. Animaux acceptés.
Tél. 05 46 47 50 39 - 06 86 99 93 23

A Meschers (17), viager sur une tête (84 ans), à 100 m de la plage, **maison** de 185 m² habitables, sur terrain arboré de 1 585 m².
Tél. 05 45 67 20 56 - 05 45 02 53 90

Vends maison, Le Château-d'Oléron (la Gaconnière), grand séjour/cuisine, cheminée-insert, 4 chambres, mezzanine, salle d'eau, wc séparés, placards. Garage, terrasses, terrain clos et arboré de 810 m². Endroit calme et résidentiel. Prix : 307 000 €.
Tél. 05 49 61 20 59

Vends bateau Guy Marine Corfou, 5,50 m, restauré, équipé, expertisé. Moteur Honda 75 cv neuf, avec ou sans remorque Sun Way.
Tél. 04 70 03 49 69

Loue, Les Houches (Haute-Savoie), **appartement** 70 m², 8 personnes, dans maison de pays, à 20 m du bois, quartier calme, superbe vue. Séjour, cuisine, 4 chambres, douche lavabo, salle d'eau, 2 points wc. Jardin, parking. Prix : 550 € à 708 €.
Tél. 04 50 53 36 13

Loue toutes saisons, Les Contamines-Montjoie (Haute-Savoie), dans chalet particulier, **appartement** 2 pièces, 4 personnes, tout confort.
Tél. 03 89 68 31 14

Employé Peugeot **vend 407 HDI** 136 cv, Sport Pack, gris aluminium, 4 500 km, sortie usine le 01/03/05, libre le 15/08.
Tél. 03 81 32 21 18 - 06 77 06 17 50

Le Journal des Propriétaires de l'île de Ré

Journal bimestriel
édité par la SARL
Editions Deserson
au capital de 15 000 €
Rue des Loges - L'Îlote
17600 Saujon

Tél. 05 46 02 86 32
Fax 05 46 02 29 66

E-mail : deserson.benoit@wanadoo.fr

Abonnement : 27 €/an
Tél. 05 49 51 56 00
Fax 05 49 51 41 10

Directeur de la publication
Benoit Deserson

Rédaction
Agence de presse
AV Communication
Jean Roquecave
(Tél. 05 46 37 84 36)
Claude Fouchier
Luc-Olivier Dufour
Karine Vaucelle
(Tél. 05 49 51 91 05)

Publicité
Tél. 05 46 02 86 32
Fax 05 46 02 29 66

Imprimerie Lagarde
17920 Breuillet

ISSN 1772-8096

Commission Paritaire des
Publications et Agences de Presse
0107 1 85919

Dépôt légal : 2^e trimestre 2005

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous le signaler.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, strictement interdite sans autorisation

© 2005 AV Communication

Entre mer et campagne, les **chambres d'hôte** de charme "Ar-Couette" vous accueillent en **Bretagne Sud**. Ar Couette 56400 Le Bono - Tél. 06 12 05 80 98 - E-mail : csaintleger@wanadoo.fr
Internet : www.ar-couette.com

CHEMINÉES TOUS STYLES

F. VAUCLAIR

MAGASIN D'EXPO



VA. de la Croix-Michoud Tél. 05 46 09 61 63
17630 LA FLOTTE EN RÉ Fax 05 46 09 52 19

HORAIRES DES MARÉES

La Rochelle

MAI

Date	Pleines mers			Basses mers		
	Matin h mn	Coef.	Soir h mn	Coef.	Matin h mn	Soir h mn
1 D	11 17	47	23 36	45	3 48	16 19
2 L		47	12 34		5 06	17 41
3 M	0 51	50	13 37	55	6 27	18 57
4 M	1 52	61	14 29	67	7 35	19 59
5 J	2 42	73	15 12	78	8 31	20 52
6 V	3 23	83	15 46	87	9 19	21 39
7 S	3 57	89	16 12	91	10 03	22 23
8 D	4 26	91	16 36	91	10 43	23 04
9 L	4 54	90	17 01	88	11 20	23 44
10 M	5 24	85	17 30	81	11 57	
11 M	5 57	77	18 03	73	0 23	12 33
12 J	6 32	68	18 38	63	1 01	13 10
13 V	7 11	58	19 19	52	1 40	13 49
14 S	8 01	47	20 14	42	2 22	14 33
15 D	9 29	38	21 52	34	3 10	15 24
16 L	11 11	32	23 25	32	4 07	16 28
17 M		33	12 19		5 18	17 39
18 M	0 32	36	13 11	40	6 28	18 44
19 J	1 25	45	13 54	51	7 25	19 37
20 V	2 10	56	14 32	62	8 12	20 24
21 S	2 50	68	15 07	73	8 54	21 08
22 D	3 27	78	15 42	82	9 34	21 50
23 L	4 04	86	16 19	89	10 14	22 33
24 M	4 43	91	16 58	92	10 55	23 16
25 M	5 24	92	17 40	91	11 38	
26 J	6 09	89	18 30	86	0 02	12 23
27 V	7 02	83	19 30	79	0 53	13 12
28 S	8 11	74	20 44	69	1 45	14 05
29 D	9 36	65	22 00	61	2 40	15 04
30 L	10 56	58	23 11	56	3 42	16 09
31 M		55	12 09	56	4 49	17 18

JUIN

Date	Pleines mers			Basses mers		
	Matin h mn	Coef.	Soir h mn	Coef.	Matin h mn	Soir h mn
1 M	0 22		13 13	57	5 58	18 26
2 J	1 25	59	14 06	62	7 03	19 28
3 V	2 19	65	14 50	68	8 01	20 24
4 S	3 02	70	15 23	73	8 52	21 15
5 D	3 36	74	15 50	76	9 37	22 01
6 L	4 07	76	16 15	77	10 19	22 43
7 M	4 39	76	16 45	76	10 57	23 23
8 M	5 13	75	17 19	73	11 33	
9 J	5 49	71	17 54	69	0 01	12 10
10 V	6 25	66	18 32	64	0 41	12 47
11 S	7 04	61	19 12	58	1 19	13 26
12 D	7 47	55	19 58	51	1 58	14 07
13 L	8 40	48	20 54	46	2 39	14 51
14 M	9 49	43	22 00	41	3 25	15 41
15 M	11 02	41	23 11	41	4 18	16 37
16 J		42	12 07		5 18	17 38
17 V	0 19	44	13 02	47	6 20	18 38
18 S	1 19	51	13 52	55	7 18	19 35
19 D	2 14	60	14 37	64	8 10	20 28
20 L	3 04	69	15 22	74	9 00	21 20
21 M	3 51	79	16 07	83	9 47	22 10
22 M	4 39	86	16 53	89	10 35	23 00
23 J	5 27	91	17 43	92	11 23	23 50
24 V	6 17	92	18 35	92		12 12
25 S	7 09	90	19 31	88	0 45	13 03
26 D	8 06	85	20 30	81	1 36	13 55
27 L	9 08	77	21 30	73	2 28	14 50
28 M	10 18	68	22 35	64	3 22	15 47
29 M	11 34	60	23 44	57	4 20	16 47
30 J		54	12 44		5 21	17 50

JUILLET

Date	Pleines mers			Basses mers		
	Matin h mn	Coef.	Soir h mn	Coef.	Matin h mn	Soir h mn
1 V	0 54	53	13 43	52	6 25	18 54
2 S	1 56	52	14 32	54	7 28	19 56
3 D	2 46	55	15 10	58	8 26	20 53
4 L	3 26	60	15 41	62	9 16	21 43
5 M	4 01	64	16 09	66	10 00	22 28
6 M	4 34	68	16 40	69	10 40	23 08
7 J	5 08	70	17 13	71	11 16	23 45
8 V	5 41	71	17 46	71	11 52	
9 S	6 14	70	18 19	70	0 22	12 27
10 D	6 45	69	18 51	67	0 57	13 03
11 L	7 17	65	19 25	63	1 32	13 39
12 M	7 52	61	20 02	58	2 08	14 18
13 M	8 34	55	20 47	52	2 46	14 59
14 J	9 32	50	21 47	47	3 28	15 45
15 V	10 54	45	23 10	44	4 17	16 39
16 S		44	12 15		5 16	17 42
17 D	0 38	45	13 20	47	6 24	18 50
18 L	1 49	51	14 17	55	7 32	19 56
19 M	2 51	61	15 10	67	8 33	20 58
20 M	3 46	73	16 01	79	9 29	21 54
21 J	4 37	85	16 49	90	10 21	22 48
22 V	5 25	95	17 37	98	11 12	23 39
23 S	6 10	100	18 24	101		12 01
24 D	6 53	101	19 09	99	0 32	12 49
25 L	7 35	96	19 55	92	1 20	13 37
26 M	8 15	86	20 41	80	2 07	14 27
27 M	8 55	73	21 33	67	2 56	15 18
28 J	10 07	59	22 52	53	3 46	16 13
29 V		47	12 09	43	4 41	17 14
30 S	0 22		13 22	40	5 44	18 21
31 D	1 38	39	14 17	40	6 54	19 32

AOÛT

Date	Pleines mers			Basses mers		
	Matin h mn	Coef.	Soir h mn	Coef.	Matin h mn	Soir h mn
1 L	2 36	43	15 02	46	8 04	20 37
2 M	3 21	50	15 37	54	9 01	21 31
3 M	3 57	58	16 07	62	9 47	22 15
4 J	4 28	66	16 35	69	10 26	22 53
5 V	4 57	72	17 02	74	11 00	23 26
6 S	5 24	76	17 28	77	11 33	23 59
7 D	5 50	78	17 54	79		12 06
8 L	6 16	78	18 21	77	0 32	12 38
9 M	6 42	76	18 49	74	1 04	13 11
10 M	7 12	72	19 21	68	1 36	13 45
11 J	7 47	65	19 59	61	2 10	14 22
12 V	8 29	57	20 46	52	2 48	15 04
13 S	9 37	48	22 09	44	3 32	15 59
14 D	11 38	41		39	4 28	16 55
15 L	0 18		13 01	40	5 41	18 17
16 M	1 39	43	14 05	49	7 05	19 37
17 M	2 43	56	15 01	64	8 17	20 45
18 J	3 38	73	15 51	81	9 17	21 43
19 V	4 26	89	16 37	99	10 10	22 35
20 S	5 09	102	17 20	106	10 58	23 23
21 D	5 48	109	17 59	110	11 45	
22 L	6 22	109	18 35	106	0 11	12 30
23 M	6 51	102	19 08	96	0 57	13 15
24 M	7 15	89	19 38	82	1 41	14 00
25 J	7 39	73	20 09	65	2 25	14 48
26 V	8 07	56	20 52	48	3 11	15 39
27 S	8 49	40		34	4 02	16 37
28 D	0 01	29	12 58		5 03	17 50
29 L	1 22	28	13 59	31	6 23	19 14
30 M	2 22	35	14 46	41	7 46	20 25
31 M	3 06	46	15 23	52	8 46	21 15

Heures et hauteurs des pleines et basses mers

Reproduit avec l'autorisation du Service hydrographique et océanographique de la Marine.
Pour les horaires d'été, ajouter une heure aux horaires indiqués.

LE TEMPS QU'IL A FAIT

LA COUARDE

	Températures						Précipit. (en mm)		
	Février		Mars		Avril		Fév.	Mars	Avr.
	Mini	Max	Mini	Max	Mini	Max			
1	6,3	10,8	-8,8	4	6,5	19	0	0	0
2	4,2	11,6	-0,4	8,2	10,9	16,9	0,6	3,8	0
3	5,8	10,1	0,7	3,9	10,6	18,4	0	0,2	0
4	4,4	9,3	-0,7	7,2	9,9	16	0	2,8	0,6
5	4,8	8,8	3,2	8,8	8,4	16	0,2	0	0
6	5	10,4	-0,1	5,9	8,3	15,4	0	0	0,2
7	3,6	13	-1,1	7,2	10	13,4	0	0	1
8	1,6	12,3	0,1	9,4	7,5	11,5	0,2	0	0,6
9	-1,3	12,6	5,2	8,4	3,6	11,1	0,2	0	0
10	0,5	11,6	4,8	8	6,8	13,7	1,2	0	0
11	9,1	11,3	3,5	10,9	6,8	18,1	9	0	0
12	9,9	11,1	-2,6	9,9	8,1	17,3	1,4	0	0
13	4,1	10,7	3	11,7	4	14,4	1,8	0	1
14	5	8,7	0,6	14,7	8,9	12,5	0	0,2	8
15	4	8	0,3	18,4	3,5	13	0,2	0	10
16	2	4,9	4,9	16,3	5,5	13,3	0	0	0,2
17	2,3	5,2	6,1	18,2	2,4	12,2	0	0,4	2,4
18	1,6	7,8	7,7	24	10,2	14,2	2,8	0	5,6
19	5,6	9,5	7	24,2	7,7	13,2	0	0	2,4
20	2,5	6,4	7	21,9	8,1	13,7	0	0	0
21	0,9	7,3	9,3	19,4	3,2	17,9	0	4,2	0,4
22	-2,2	5	10,9	14,2	7,3	13,5	0,2	1,6	9,4
23	-1	6,1	7,6	21,4	11	17,4	0	2	0
24	-3,8	5,5	10,5	15,8	10,9	15,4	6,2	0,2	4,8
25	0	3,1	6,4	22,2			9,8	0	
26	0,3	5,7	9,9	15,9			0,2	4,8	
27	0,2	4,2	10,6	14,2			0	0,6	
28	-3,8	1,5	10,6	14,2			0	11	
29			10,6	13,8				2,2	
30			10,9	13,2				1	
31			7,5	14,2				0,2	
M/T	2,6	8,3	4,7	13,5	7,5	14,9	34,0	35,2	46,6

M/T : suivant la colonne, moyenne mensuelle des températures ou total mensuel des précipitations
Données de mars jusqu'au 24

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le Bois-Plage - Belle maison récente à proximité des pistes cyclables : cuisine aménagée, salon-séjour avec chem., 4 chs, SdB, SdE. Garage, piscine. **535 000 €**

Les Portes - Proche centre village, terrain de 698 m². Possibilité d'étagé. C.O.S. 0.40. **315 140 €**

Ars - Coeur de village. Immeuble à restaurer avec plusieurs accès. Beau potentiel et bel emplacement. **640 500 €**

St-Clément - Proche plage, maison

sur très beau terrain d'env. 2100 m² avec piscine : séjour avec cheminée, 4 chs. Garage. **735 000 €**

Hénault Immobilier
21, avenue du Peux-Ragot
17670 La Couarde

LA MAÎTRISE DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Transports France et Europe, Logistique,
Manutention, Matières dangereuses,
Transports exceptionnels, Stockage.

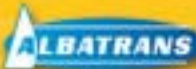


LA ROCHELLE - 05 46 42 64 48

Agences à Nantes,
Tours, Issoudun, Sète.



Groupe  **SARRION CHARBONNIER**



Transports exceptionnels
Bateaux, masses indivisibles.
Tél. 05 46 43 44 44

SEA

Logistique et manutention
Entreposage, gestion des flux.
Tél. 05 46 42 64 48



Transports alimentaires,
grande distribution.
Tél. 05 46 32 21 00



L'IMMOBILIER RETHAIS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - CONSEILS FONCIERS

1 PETITE RUE DU MARCHÉ / RUE DE SULLY, SAINT MARTIN DE RE

Tél : 05.46.01.03.65 - Fax : 05.46.01.04.29

Ils nous ont fait confiance



> Vous êtes propriétaire de biens sur l'île de Ré.

En tant que professionnel, notre mission est de vous accompagner pour estimer, vendre ou louer.

A votre disposition, nous mettons :

- Nos compétences juridiques et fiscales
- Une connaissance précise du marché
- Une méthode rigoureuse
- Une communication efficace

> Vous êtes acquéreur.

Laissez nous vous guider. De la visite à la signature de l'acte, vous saurez apprécier la qualité de notre conseil, et de notre écoute.

TRANSACTIONS - CONSEILS FONCIERS - DEFISCALISATION - ADMINISTRATION DE BIENS - FONDS DE COMMERCE
WWW.IMMOBILIER-RETHAIS.COM



LA FLOTTE 472 500 €
Proche centre, belle maison récente avec cour pavée et arborée : séjour, 3 chs, SdB, SdE.



LES PORTES 720 300 €
Proche plage, propriété composée de 2 maisons : 2 séjours, 5 chs, SdB/SdE. Garage, jardin.



LOIX 488 000 €
Entre village et port, maison neuve sur terrain de 400 m² : séjour/cuisine de 75 m², 4 chs, SdB, SdE. FN réduits.



LA COUARDE 324 000 €
Proche pistes cyclables, maison avec jardin : séjour, salon, 3 chs. Garage.



ST-MARTIN 340 000 €
Maison de plain-pied, au calme, avec grand jardin.



LOIX 590 000 €
Grande et belle maison neuve avec vaste séjour, 5 chs, 3 SdE. Garage et jardin arboré.

Exclusivité



LA COUARDE 248 000 €
Entre plage et village, beau terrain de 500 m² entièrement clos de murs. COS 0,40.

LA FLOTTE

Prix : nous consulter
Au cœur du village, superbe emplacement pour cet ensemble immobilier sur 3 niveaux : espace commercial, grand appartement et jardin intérieur. Potentiel hab. : 400 m² environ.

ST-CLEMENT 215 795 €
Centre du village, terrain de 377 m², COS 1



LE BOIS 459 000 €
Très belle rénovation en centre village avec cour expo plein sud : gd séjour, 4 chs, SdB, SdE.



ST-CLEMENT 448 245 €
Vue sur le clocher, maison récente en 2 parties : 2 séjours, 5 chs. Gde cour intérieure avec piscine.



ARS 576 450 €
Espace et qualité de présentation pour cette maison de P.P avec jardin : séjour, 4 chs. Garage.



STE-MARIE 448 201 €
Proche des commerces, jolie maison de village restaurée avec jardin : séjour, 5 chs, SdB, SdE.

ST-CLEMENT 216 367 €
Centre village, terrain de 378 m², COS 1

www.henaultimmo.com